

2018



CHEZ VOUS, TOUS
LES EMBALLAGES
SE TRIENT

RAPPORT ANNUEL

DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

AVANÇON | LA BÂTIE-NEUVE | LA BÂTIE-VIEILLE | BRÉZIERS | ESPINASSES | MONTGARDIN
PIÉGUT | RAMBAUD | REMOLLON | LA ROCHETTE | ROCHEBRUNE | ROUSSET
SAINT-ETIENNE-LE-LAUS | THÉUS | VALSERRES | VENTEROL



CHEZ VOUS, TOUS
LES EMBALLAGES
SE TRIENT

NOUVEAU

des emballages

Pour plus de recyclage, vous devez trier tous vos emballages

À trier

- Toutes les briques, les emballages en carton et en métal
- Toutes les bouteilles et les flacons en plastique

Nouveau EN +

- Tous les sacs, les sachets et les films plastique
- Tous les pots et barquettes
- Tous les petits emballages en métal

Un doute, une question ?
www.cc-serreponconvaldavance.com

PARTIE 1 LES INDICATEURS TECHNIQUES

CHAPITRE 1 >Le territoire desservi.....	5
1.1/ Présentation du périmètre.....	5
1.2/ Vision globale de l'organisation du service.....	6
1.3/ Déchets pris en charge par le service	6
CHAPITRE 2> La prévention des déchets	7
2.1/ Indice de réduction des déchets.....	7
2.2/ Description des actions de l'économie circulaire (actions de communications ou de sensibilisation menées sur le territoire).....	8
CHAPITRE 3/ La collecte des déchets organisation.....	10
3.1/ Pré-collecte	10
3.2/ Population desservie et taux de variation annuel.....	10
3.3/ Equipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire	11
3.4/ Fréquence des collectes par matériau	11
3.5/ Focus sur les déchèteries	12
3.5.1/ Jours et heures d'ouverture	12
3.5.2/ Fréquentation des déchèteries	12
3.6/ Evolution de l'organisation de la collecte.....	12
CHAPITRE 4> La collecte des déchets bilan : tonnages collectés, évolutions et performances	13
4.1/ Déchets collectés en collecte résiduelle (OM/ Déchets Ménagers Assimilés).....	13
4.2/ Déchets collectés en collecte sélective (Emballages Papiers Verre).....	14
4.3/ Déchets collectés en déchèteries	16
4.3.1 Liste des matériaux acceptés en déchèterie et repreneurs 2018.....	16
4.3.2 Tonnages collectés et évolution	18
4.4/ Les performances de collecte (ratios)	25
4.4.1/ Sur les OMR (Ordures Ménagères Résiduelles).....	25
4.4.2/ Sur la collecte sélective	26
4.4.3/ Sur les principaux matériaux collectés en déchèteries	27
CHAPITRE 5 > Le traitement des déchets	28
5.1/ Localisation des unités de traitement, nature des traitements et valorisations.....	28
5.2/ Bilan du traitement des déchets.....	30

5.2.1/ Taux global de valorisation (sur les principales catégories de déchets collectées en 2017)	30
5.2.2/ Indice de réduction des quantités de déchets mis en installation de stockage	31
5.2.3/ Collecte sélective : Refus de tri.....	31
5.2.4/ Objectifs nationaux de réduction des déchets et Plan Régional de Prévention et de gestion des Déchets : objectifs à atteindre	32
CHAPITRE 6> Impact environnemental et sanitaire.....	33
CHAPITRE 7> La concertation et la gouvernance.....	33
7.1/ Description des moyens d'information et de communication	33
7.2/ Suivi des réclamations.....	33
CHAPITRE 8> Modalités d'exploitation du service public de gestion des déchets.....	35
8.1/ Les modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets : population desservie et tonnages collectés par catégorie de déchets	35
8.2/ Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises	36
CHAPITRE 9/ Budget, coût du service et financement	37
9.1/ Montant annuel global des dépenses liées au fonctionnement et aux investissements du service	37
9.2/ Le coût aidé du service public et niveau de financement (non présenté sur 2018).....	37
9.3/ Le financement du service public.....	38
CHAPITRE 10> Structure du coût	39
10.1/ Nature des charges ou coût complet par étape technique, tous flux confondus	39
10.2/ La nature des produits (ou montant global détaillé des recettes)	40
10.3/ La répartition des charges, des produits et du financement.....	40
CHAPITRE 11> Coût des différents flux de déchets.....	41
11.1/ Coût des différents flux, couverture des charges par les produits	41
11.2/ Répartition des charges par flux et par étape technique	42
CHAPITRE 12> Evolution des coûts	42
ANNEXES.....	43

PARTIE 1

LES INDICATEURS

TECHNIQUES

CHAPITRE 1 >Le territoire desservi

1.1/ Présentation du périmètre

La CCSPVA a été créée le 1^{er} janvier 2017 par fusion de deux anciennes communautés de communes (et retrait d'une commune). 2017 constitue donc sa 1^{ère} année de fonctionnement.

La CCSPVA se situe au sud du département des Hautes-Alpes et rassemble 16 communes, dont 2 communes du département voisin des Alpes de Haute-Provence. Sa population est de 7425 habitants (population municipale 2015) pour une superficie de 243 km², soit une densité de 30.86 hab/km².



La géographie de la CCSPVA s'articule autour de deux vallées : la vallée de l'Avance et la Vallée de la Durance, abritant chacune un pôle principal : La Bâtie-Neuve sur l'Avance (2487 habitants), intégrée à l'aire urbaine de Gap, et Espinasses (728 habitants) sur la Durance.

1.2/ Vision globale de l'organisation du service

Le service public de gestion des déchets s'organise autour de 3 pôles :

- Le pôle Ordures Ménagères (ou Déchets Ménagers Assimilés) : la CCSPVA a délégué la collecte et le traitement de ces déchets à la Société Véolia Alpes-Assainissement. L'exutoire (enfouissement) est l'ISDI du Beynon sur la commune de Ventavon
- Le pôle Collecte Sélective (Tri-flux Emballages- Papiers-Verre) : la CCSPVA a délégué la collecte et le traitement de ces déchets à la Société Véolia Alpes-Assainissement, les matériaux concernés sont orientés vers le centre de tri du Beynon à Ventavon.
- Le pôle déchèteries : deux déchèteries sur la CCSPVA, une sur la commune d'Avançon, une sur la commune de Théus. La gestion s'effectue en régie directe pour le haut de quai et en prestation de service pour le bas de quai.

1.3/ Déchets pris en charge par le service

Les déchets pris en charge sont :



Les déchets ménagers (Ordures Ménagères produites par les particuliers) **et Assimilés** (ce sont les déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites. Ce sont les déchets des entreprises, commerçants, artisans, et les déchets du secteur tertiaire. **Ces déchets sont maintenant appelés « déchets non recyclables »**



Les matériaux issus de la collecte sélective en apport volontaire : Emballages, Papiers, Verre et Cartons



* Les apports de gravats pour les particuliers et les professionnels du territoire sont limités en volume à 3 m³ par semaine.

Les matériaux récupérés en déchèteries

Sans limitation de volume ou de nombre de dépôts, sauf pour les gravats, apports limités à 3 m³/semaine (délibération 2018-3-33 du 10 avril 2018)

CHAPITRE 2> La prévention des déchets

2.1/ Indice de réduction des déchets

Le tonnage des déchets ménagers et assimilés produits en 2010 correspond à l'indice 100. Un indice pour l'année concernée par le rapport annuel est calculé en multipliant le tonnage concerné par 100 et en divisant par le tonnage de l'année 2010.

	Tonnage OM 2010	Tonnage OM 2018	Indice de réduction des déchets 2018	Rappel IRD 2017
CCPSP	630			
CCVA hors Charges	1279			
Total CCSPVA	1909	1734	90.83	89.57

(2010 CCVA 9 communes 6870 habitants/ 2475 habitants sur Charges/ 2000t d'OM collectées)

2.2/ Description des actions de l'économie circulaire (actions de communications ou de sensibilisation menées sur le territoire)

L'année 2018 est la 2^{ème} année de fonctionnement de la CCSPVA. Elle a été marquée essentiellement par le lancement de l'Appel à Projets (AAP) Citéo pour l'extension des consignes de tri (ECT) à tous les Emballages. La CCSPVA a été lauréate de cet AAP en octobre 2018 et l'ECT a été lancée officiellement le 19 novembre 2018. Cela a nécessité la mise en place d'un plan de communication très précis et resserré dans le temps intégrant :

- La conception, l'impression et la mise en place de la nouvelle signalétique intégrant les ECT sur les colonnes de tri
- La conception, l'impression et la distribution d'un magazine spécial dédié aux extensions de consignes et accompagné d'un mémo-tri
- La participation à la conférence de presse de lancement le 15 novembre 2019
- La multiplication des informations à destination des élus, des secrétaires de mairies afin que chacun puisse relayer les nouvelles consignes
- La mise à jour du site internet et de la page Face Book

Afin de prendre en compte l'ECT (tonnages supplémentaires) et de rationaliser son schéma de collecte, la CCSPVA a repensé entièrement son mode de collecte en 2018 : tous les bacs roulants ont été progressivement supprimés au 2^{ème} semestre pour être remplacés par des colonnes aériennes ou semi-enterrées. Ce bouleversement des habitudes a également fait l'objet d'une communication auprès des habitants afin d'expliquer les choix faits par les élus.

A citer également, le changement de consignes de tri sur les Petits Alus : grâce à la modernisation du Centre de Tri de Manosque les petits métaux et alus (dont capsules de café, gourdes de compotes...) sont désormais récupérés et valorisés. Une convention de reprise a été signée avec Véolia ainsi qu'avec le Fonds de Dotation afin de bénéficier de soutiens financiers complémentaires.

En parallèle, des communiqués de presse réguliers ont été réalisés au gré des nouvelles filières mises en place sur les déchèteries :

- Lancement du partenariat avec ADIVALOR et organisation de deux collectes (printemps/automne) en 2018
- Lancement du partenariat avec la Ressourcerie d'Embrun et la Communauté de Communes de Serre-Ponçon au mois de juin : mise en place du caisson dédié à la Ressourcerie.

CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

NOUVEAU TRI des emballages !

Pour plus de recyclage, vous pouvez désormais trier tous vos emballages sans exception.

C'est un emballage ? Dans le bac jaune !
Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.

À trier

- Toutes les briques, les emballages en carton et en métal
- Toutes les bouteilles et les flacons en plastique

Nouveau EN +

- Tous les sacs, les sachets et les films plastique
- Tous les pots et barquettes
- Tous les petits emballages en métal

Un doute, une question ?
www.cc-serreponconvaldavance.com

CITEO

MÉMOTRI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Serre-Ponçon Val d'Avance

À déposer dans les containers de tri :

NOUVEAU EN +

EMBALLAGES Tous les emballages en plastique, carton et métal

VERRE Toutes les bouteilles, pots, bocaux

PAPIERS Tous les papiers : courriers, journaux, annuaires, magazines, livres...

BIEN VIDER, SANS RINCER, NE PAS MÉLANGER avec les bouchons, couvercles et opercules.

BIEN VIDER, SANS RINCER, sans bouchons ni couvercles. Pas de vaisselle, verre ou métal.

MÊME AVEC LES AGRAFES ET LES TROMBONES sans les suremballages plastiques.

À jeter aux ordures ménagères
Déchets alimentaires et d'hygiène, vaisselle en verre et porcelaine, petits objets en plastique.

Déchèterie

Un doute, une question ?
Commune de Serre-Ponçon Val d'Avance
05 60 10 60 00
www.valdavance.com

CITEO

Collecte en partenariat avec le SMICTOM Serre-Ponçon

Caisson du Réemploi

DÉPOSEZ ICI LES OBJETS EN BON ÉTAT :

ANTIQUITÉ BROC	BIBELOTS	BRICO & JARDIN	DISQUES & DVD	GROS ÉLECTROMÉNAGER	INFORMATIQUE
JOUETS	LITERIE	LIVRES	LUMINAIRES	MOBILIER	MULTIMÉDIA
PETIT ÉLECTROMÉNAGER	PUERICULTURE	SACS & VALISES	SPORT	VAISSELLE	



CHAPITRE 3/ La collecte des déchets organisation

3.1/ Pré-collecte

La pré-collecte est l'étape entre le moment où le citoyen a terminé d'utiliser un produit et le moment où celui-ci est pris en charge par la collectivité.

Les équipements de pré-collecte en place sur la CCSPVA au 31/12/2018, suite à la suppression des bacs roulants destinés aux ordures ménagères :

Flux	Type de contenant	Nombre de contenants répartis sur les 16 communes
Ordures ménagères	Colonnes aériennes 5 m ³	110
	Colonnes semi-enterrées 5 m ³	
Tri sélectif (3 flux)	Colonnes semi-enterrées 5 m ³	212
	Colonnes aériennes 4 et 5 m ³	
Cartons	Colonnes aériennes 5 m ³ (4 m ³)	31
Déchèteries	Bennes	7 bennes à quai à Avançon 6 bennes à quai à Théus
	Contenants	Selon les flux

3.2/ Population desservie et taux de variation annuel

(idem 2017, les chiffres des populations légales 2016 entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2019)

	Avançon	La Bâtie Neuve	La Bâtie-Vieille	Bréziers	Espinasses	Montgardin	Piégut	Rambaud	Total CCSPVA
Population municipale CCSPVA (insee 2015)	402	2487	346	210	728	462	169	374	7425 habitants
	Remollon	Rochebrune	La Rochette	Rousset	St Etienne	Théus	Valserres	Venterol	
	434	170	472	171	294	202	253	251	

Flux	Population desservie
Ordures ménagères	Les 16 communes de la CCSPVA soit 7425 habitants
Tri sélectif (3 flux)	Les 16 communes de la CCSPVA soit 7425 habitants
Déchèteries	Avançon : les 16 communes de la CCSPVA + la commune de Chorges (2810 habitants)
	Théus : les 16 communes de la CCSPVA + la commune de Bellaffaire (149 habitants)

Convention pour l'accès de la commune de Chorges à la déchèterie d'Avançon conclue le 1^{er} janvier 2017 pour une durée de 4 ans soit jusqu'au 31/12/2020, renouvelable 1 fois pour la même durée)
Convention pour l'accès de la commune de Bellaffaire à la déchèterie de Théus conclue le 1^{er} janvier 2018 pour 1 an, reconductible par reconduction expresse 2 fois soit jusqu'au 31/12/2020

3.3/ Equipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire

	FLUX DE DECHETS EN APPORT VOLONTAIRE			
Nombre et type de contenants disponibles	OMR	Emballages	Papiers	Verre
	110 colonnes aériennes et semi-enterrées	99 colonnes aériennes et semi-enterrées	54 colonnes aériennes et SE	59 colonnes aériennes et SE
Tonnage collecté en 2018	1734 t	107.66 t	181.32 t	217.92 t

Les flux apportés dans les deux déchèteries de la CCSPVA sont collectés soit en bennes soit dans des contenants appropriés au flux collecté.

3.4/ Fréquence des collectes par matériau

Fréquence de collecte	Communes concernées
ORDURES MENAGERES	
Une fois par semaine toute l'année	Avançon/BréziersLa Bâtie Vieille/La Rochette/ Montgardin/ Piégut/ Rambaud/ Rochebrune/ Rousset/ Saint Etienne Le Laus/ Théus/ Valserres Venterol
Deux fois par semaine toute l'année	La Bâtie-Neuve/ Espinasses/ Remollon
Deux à trois fois par semaine en période estivale	Les points touristiques : campings, belvédère, plages, sanctuaire
EMBALLAGES	
Une fois par semaine toute l'année sur les 16 communes	
PAPIERS et VERRE	
Une fois tous les 15 jours	Avançon/ La Bâtie-Neuve/ La Bâtie Vieille/ La Rochette/ Montgardin/ Rambaud/ Saint Etienne Le Laus/ Valserres
Une fois par mois	Bréziers/ Espinasses/ Piégut/ Remollon/ Rochebrune Rousset/ Théus/ Venterol

Les fréquences de collectes des ordures ménagères ont commencé à être ajustées fin 2018 suite à la suppression des bacs roulants.

3.5/ Focus sur les déchèteries

3.5.1/ Jours et heures d'ouverture

Avançon Val d'Avance PLAINE D'AVANÇON 05230 AVANÇON ☎ 04 13 19 10 52			THÉUS PAYS DE SERRE-PONÇON PLAINE DE THÉUS 05190 THÉUS ☎ 06 77 90 98 62		
HIVER		ÉTÉ	HIVER		ÉTÉ
Du 1 ^{er} novembre au 31 mars		Du 1 ^{er} avril au 31 octobre	Du 1 ^{er} novembre au 31 mars		Du 1 ^{er} avril au 31 octobre
LUNDI	14H - 17H	14H - 18H	LUNDI	14H - 17H	14H - 18H
MARDI	9H - 12H 14H - 17H	9H - 12H 14H - 18H	MARDI	9H - 12H	9H - 12H
MERCREDI	9H - 12H 14H - 17H	9H - 12H 14H - 18H	MERCREDI	14H - 17H	14H - 18H
JEUDI	9H - 12H 14H - 17H	9H - 12H 14H - 18H	JEUDI		
VENDREDI	9H - 12H 14H - 17H	9H - 12H 14H - 18H	1 ^{ER} VENDREDI	14H - 17H	14H - 18H
SAMEDI	9H - 12H 13H30 - 17H	9H - 12H 13H30 - 18H	SAMEDI	9H - 12H / 13H30 - 17H	9H - 12H / 13H30 - 18H

3.5.2/ Fréquentation des déchèteries

Données non disponibles

3.6/ Evolution de l'organisation de la collecte

Les bacs roulants ont été supprimés sur le dernier trimestre de l'année 2018. La CCSPVA rassemble désormais 100 points de collecte en apport volontaire multi matériaux.

Les tournées de collecte des Ordures Ménagères sont en train d'être réorganisées depuis cette date afin d'optimiser les remplissages.

Les objectifs de suppression des bacs sont multiples :

- maîtriser les coûts de collecte en passant sur un seul type de préhension (collecte par camion grue), en rationalisant les points de collecte et en adaptant les fréquences

- favoriser le geste de tri en associant systématiquement une colonne emballages aux colonnes OM afin d'améliorer les performances de tri, génératrices de recettes pour la CCSPVA

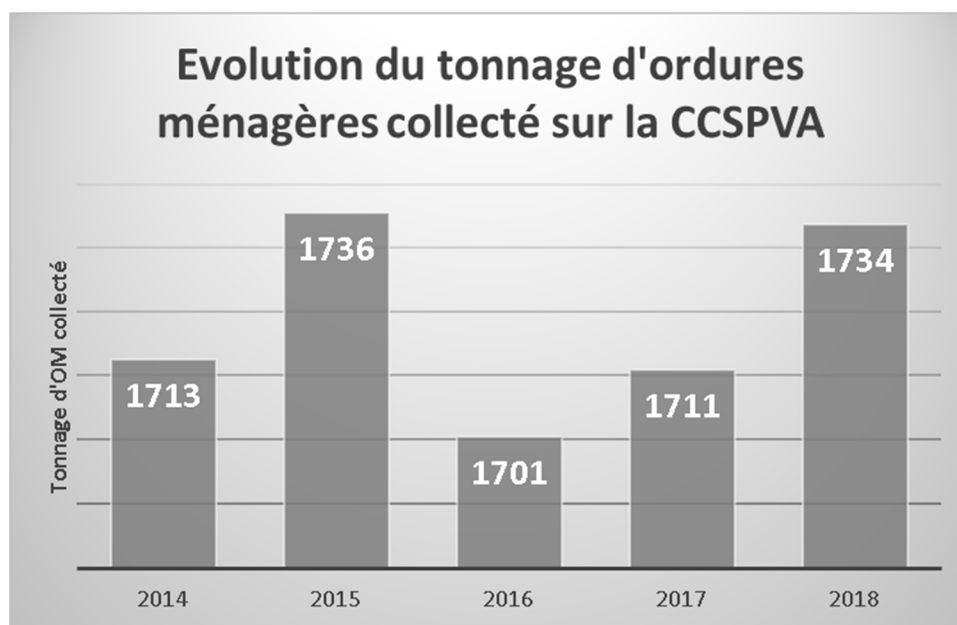
L'objectif est également environnemental : ce changement favorisera le recyclage tout en limitant les émissions de CO2 liées aux camions de collecte.

CHAPITRE 4> La collecte des déchets bilan : tonnages collectés, évolutions et performances

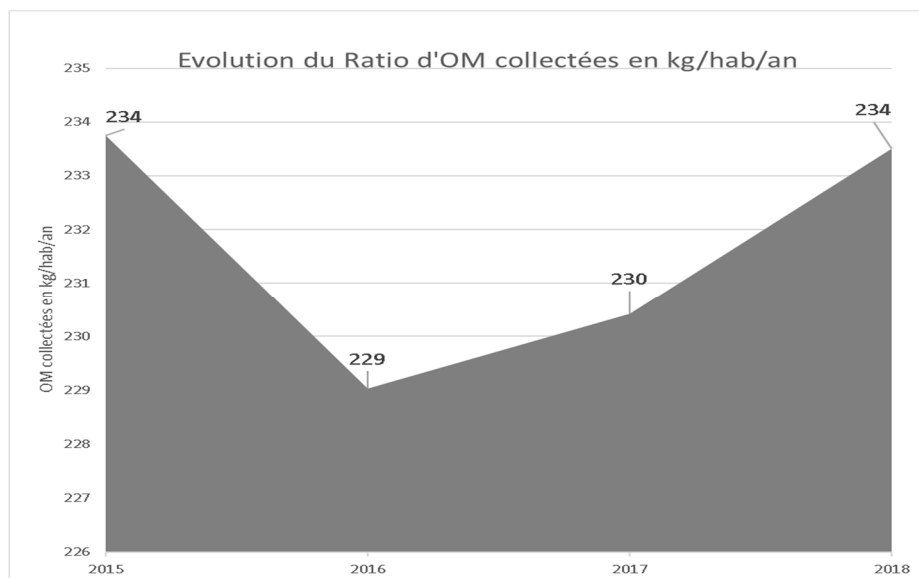
4.1/ Déchets collectés en collecte résiduelle (OM/ Déchets Ménagers Assimilés)

1734 t d'ordures ménagères ont été collectées en 2018 sur le territoire de la CCSPVA, ce qui représente 234 kg/hab/an (la population prise en compte est la population municipale insee 2015 soit 7425 hab).

On constate une augmentation du tonnage (+23 t) par rapport à 2017.

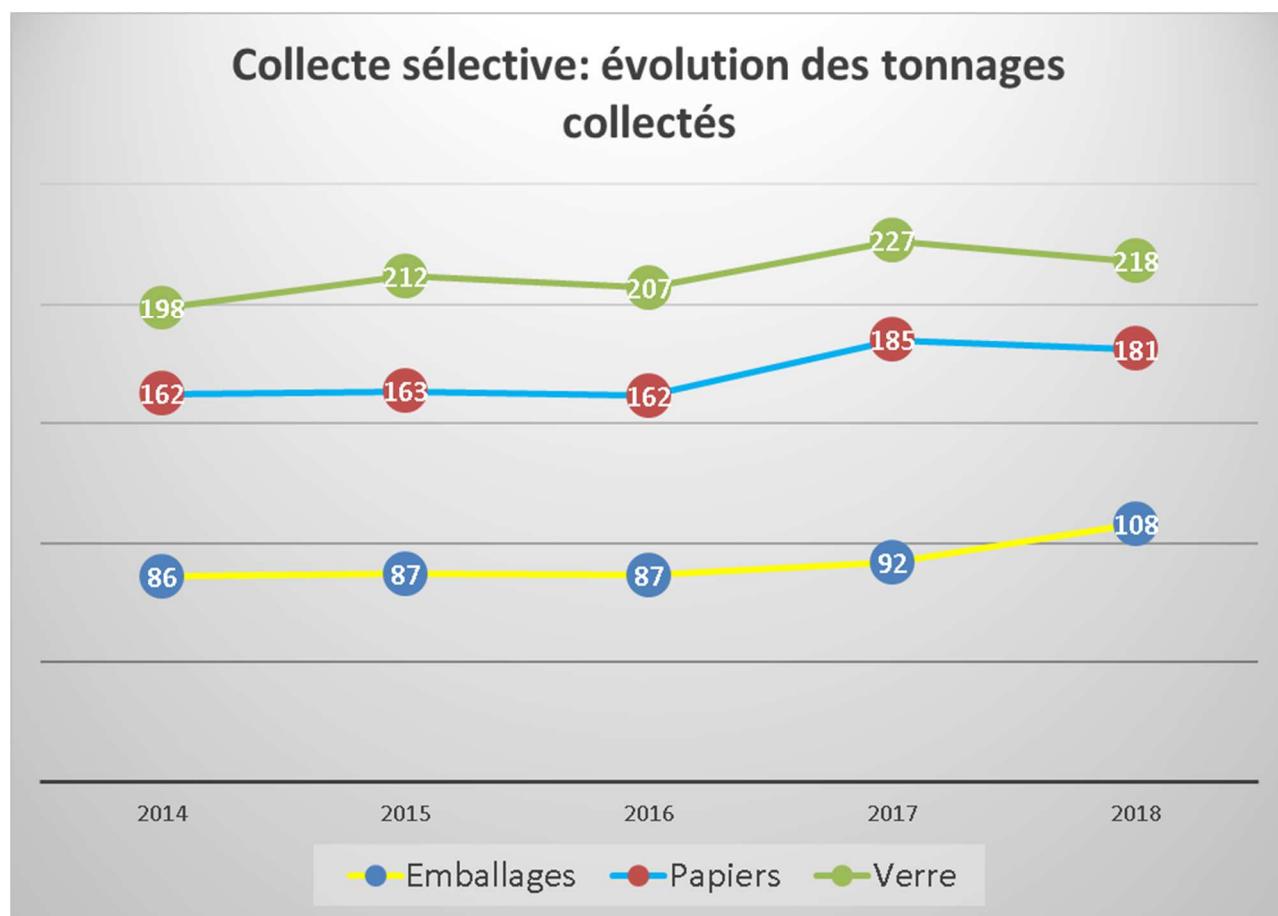


** Les tonnages 2014-2015-2016 ont été calculés en retranchant la part d'OM collectée sur la commune de Chorges (47% du tonnage total de la CCSPVA)*



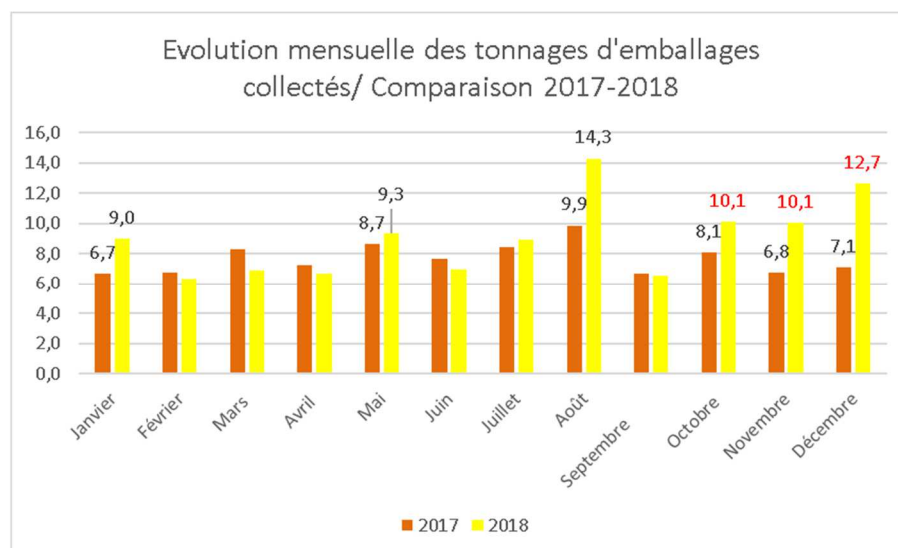
Le nombre de kilos collectés par habitant est en augmentation par rapport à 2017 (-+ 4kg/hab/an).

4.2/ Déchets collectés en collecte sélective (Emballages Papiers Verre)



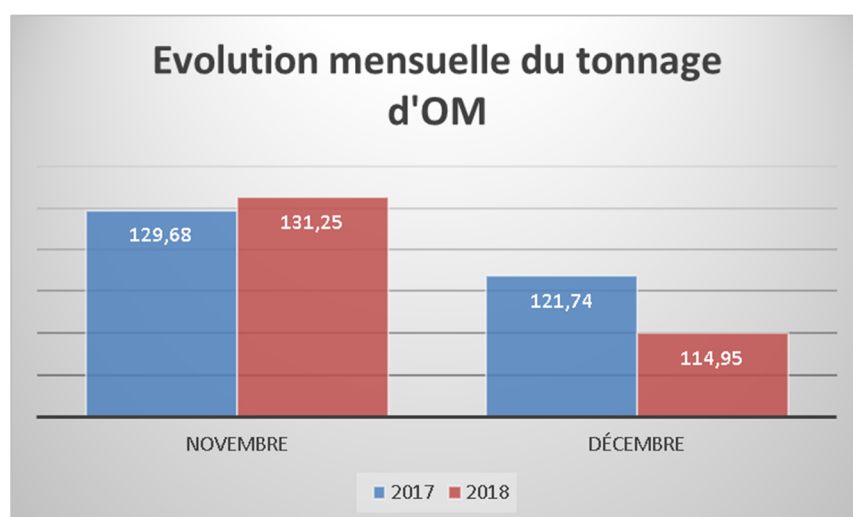
Le tonnage d'emballages collecté continue sa progression entamée en 2017 : 108 tonnes collectées en 2018, soit un ratio de 14.5 kg/hab/an (en progression + 2.1 kg/hab/an) et une augmentation de 17 % (16 t de plus collectées par rapport à 2017).

Les tonnages de papiers (181 t) et de verre (218 t) sont en régression sur 2018, respectivement -4 t et - 9 t)



Les tonnages mensuels d'emballages collectés augmentent significativement sur le dernier trimestre, ce qui correspond au lancement de l'Extension des consignes de Tri. Celles-ci ont donc bien été entendues et assimilées par la population de la CCSPVA, qui dès le démarrage, a adapté son geste de tri en triant tous les emballages.

La densification des colonnes EMBallages désormais systématiquement associées aux colonnes OM a certainement favorisé et facilité le geste de tri, jouant également un rôle dans cette augmentation des tonnages collectés.



Par corrélation avec ce tonnage d'emballages qui augmente sur le dernier trimestre, on observe une diminution significative du tonnage d'ordures ménagères sur le mois de décembre 2018, en comparaison avec décembre 2017 (- 6.79 t)

Les ratios suivent les tendances évoquées ci-dessus.

4.3/ Déchets collectés en déchèteries

Rappel : la population concernée par les 2 déchèteries est de 10384 habitants (intégration des communes de Charges et Bellaiffaire)

4.3.1 Liste des matériaux acceptés en déchèterie et repreneurs 2018

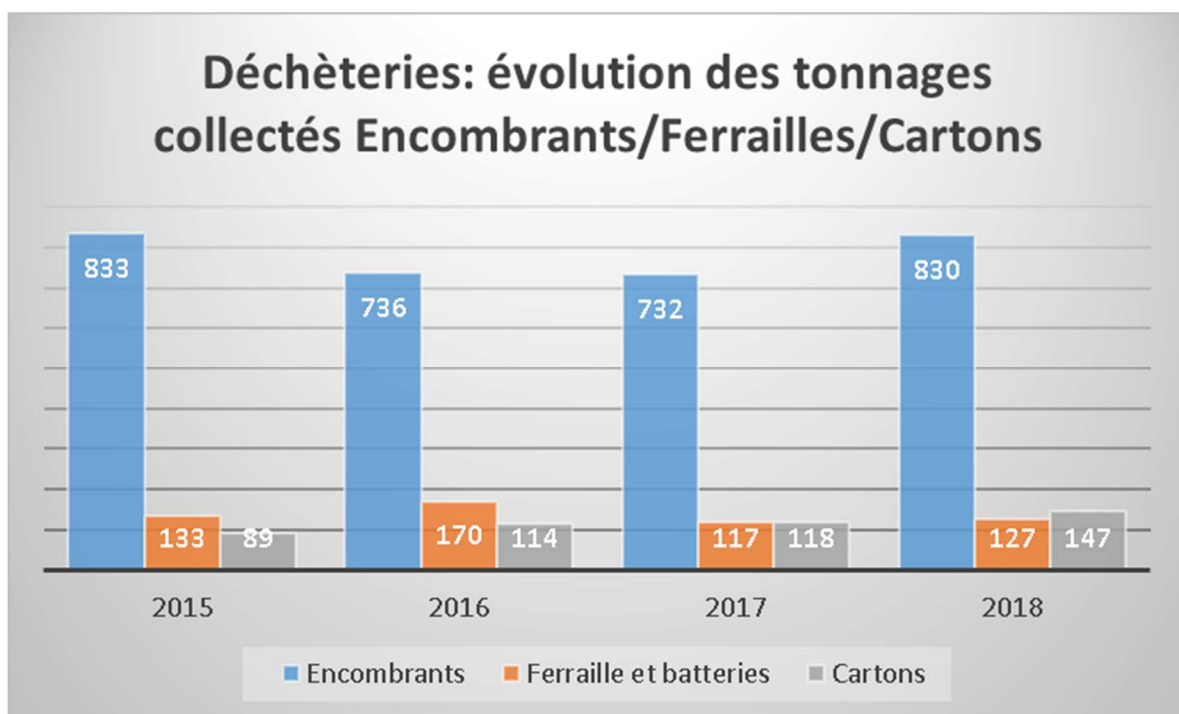
Type de matériau	Repreneurs	Coût total 2018 TTC (collecte et traitement)	Echéance du contrat
PRESTATIONS PAYANTES			
ENCOMBRANTS	ALPES ASSAINISSEMENT VEOLIA	100 401 €	31/12/2020
Ferrailles / Batteries	LELIEVRE RECYCLAGE (05310 La Roche de Rame)	0 €	31/12/2020
Cartons	GROS ENVIRONNEMENT la Mûre	15 150 €	31/12/2020
Déchets dangereux spécifiques HORS ECODDS	TREDI SALAISE	20 179 €	31/12/2020
Gravats	SOCIETE ANDRE TRANSPORT (05000 La Rochette)	10 812 €	31/12/2020
Poussée déchets verts	AMCV (Avançon)/GUIGUES (Théus)	7 836 €	Paiement sur factures
Broyage des déchets verts et du Bois	ALPES ASSAINISSEMENT VEOLIA	22 570 €	31/12/2020
Traitement du broyat de déchets verts et de bois	RECYTEC ENVIRONNEMENT (printemps) TRAVAUX ET ENVIRONNEMENT Les Mées	26 689 €	31/12/2020
Huile moteur	SEVIA	2 284 €	11/07/2017, tacite reconduction

PRESTATIONS GRATUITES		
DECHETS DIFFUS SPECIFIQUES	ALPES ENVIRONNEMENT pour ECO DDS	31/12/2018
DASRI (déchets médicaux)	DASTRI	1/1/2017, tacite reconduction jusqu'à la fin de l'agrément
MOBILIER	ALPES ASSAINISSEMENT pour ECOMOB	31/12/2018
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E)	ALPES ASSAINISSEMENT pour OCAD3E	Convention 2015-2020
Pneus VL	TFM Sud-Est pour Aliapur	Convention non retrouvée
Ampoules Néons	RECYLUM	Convention 2015-2020
Cartouches d'encre	COLLECTOR	Convention non retrouvée
Piles	COREPILE	2017, expire 31/12/2021
Textiles	FILS D'ARIANE	10/12/2018, tacite reconduction
Huile Alimentaire	OLEOVIA	Convention non retrouvée
Capsules de café usagées	Groupe Suez	Convention résiliée suite ECT
Nouveau en 2018 :		
Déchets agricoles (2 campagnes de collecte par an)	ALPES ASSAINISSEMENT pour ADIVALOR	Convention annuelle
Bibelots, matériel en bon état, vélos, electro ménager, livres...	Ressourcerie d 'Embrun (uniquement sur déchèterie d'Avançon)	Convention jusqu'au 31/12/2020

4.3.2 Tonnages collectés et évolution

LES FILIERES PAYANTES

Encombrants/Ferrailles/ Cartons



Le tonnage d'encombrants est en très nette augmentation par rapport à 2017 : 830 tonnes collectées en 2018, soit 98 t de plus qu'en 2017 (+ 13 %).

Le tonnage de ferraille-batteries progresse : 127 t collectées, + 10 t collectées, par rapport à 2017.

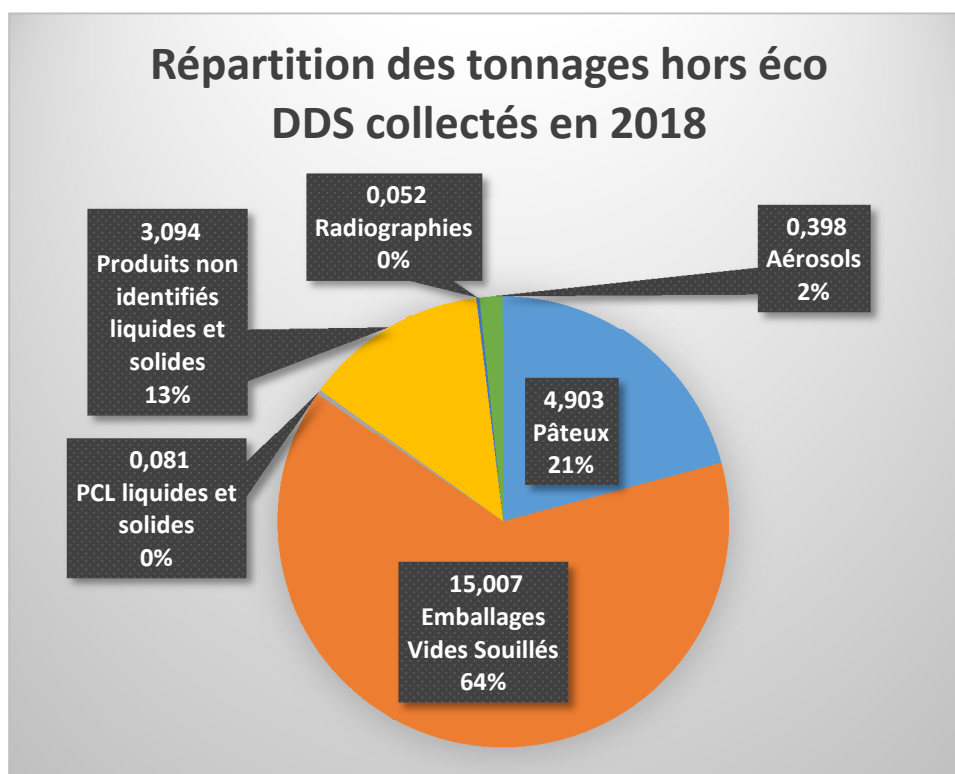
Le tonnage de cartons est en nette progression : + 29 t, certainement en rapport avec les 31 conteneurs de collecte dont la mise en place s'est achevée au 1^{er} trimestre 2018.



Déchets dangereux hors éco DDS

Définition : il s'agit de déchets spécifiques qualifiés de dangereux ne rentrant pas dans la filière gratuite ECO DDS de par leur nature ou leur conditionnement. Ils se répartissent en 6 flux.

Plus de 23 t ont été collectées en 2018 (contre un peu plus de 9 t en 2017), dont 85 % répartis sur les flux « Emballages Vide Souillés » (15 t) et « Pâteux » (4.9 t).



Déchets verts et Bois

2 campagnes de broyage ont eu lieu sur la déchèterie d'Avançon et 1 seule campagne à l'automne sur la déchèterie de Théus :

Tonnages 2018	Déchets Verts	Bois non traité A	Bois traité B
Avançon	813 t	136 t	199 t
Théus	165 t	0 t	97 t
Total	978 t	136 t	296 t

Gravats

96 bennes ont été évacuées vers la décharge du Lozerot, ce qui représente près de 1800 t de gravats (1 m³ gravats= 1.7 t, 1 benne= 11 m³= 18.7 t)

A man in a blue uniform and cap is pouring a liquid from a small bottle into a large green industrial container. The container has a yellow lid and the text "2500L" printed on its side.

LES FILIERES GRATUITES : les éco-organismes

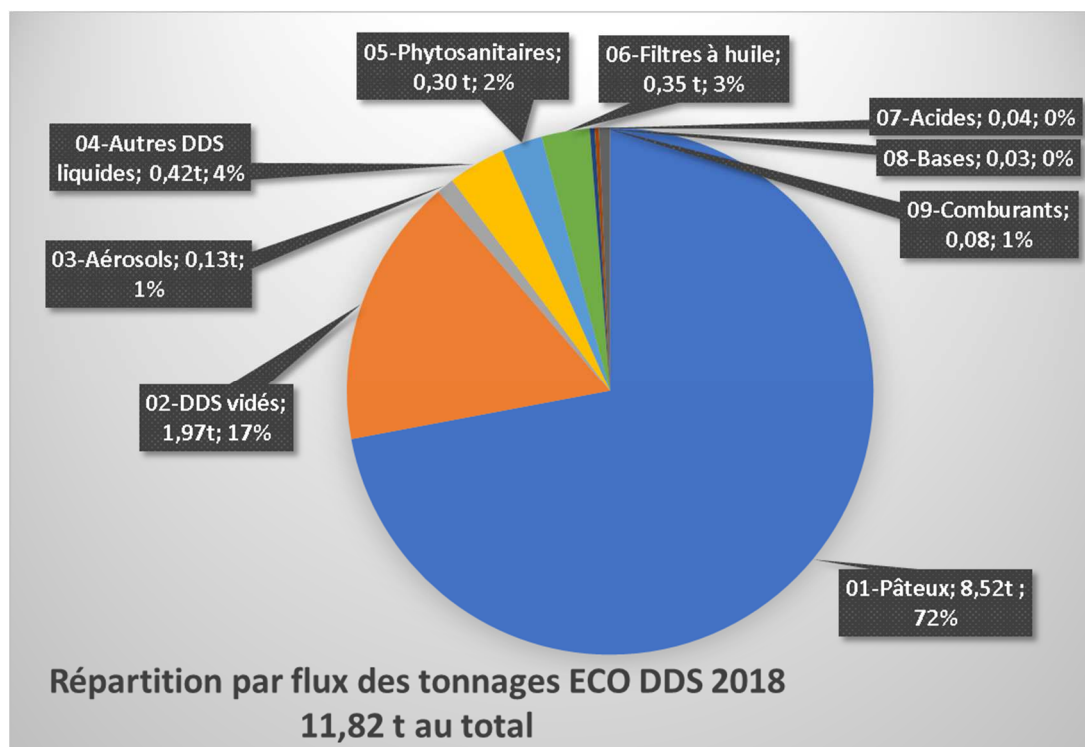
Créée en 2012, EcoDDS est une société à but non lucratif dont la mission est d'encourager au tri, de collecter et de traiter certains déchets chimiques des particuliers.

EcoDDS travaille en collaboration avec ses entreprises adhérentes, conformément au principe de Responsabilité Elargie du Producteur, afin qu'elles réalisent concrètement leur engagement de collecter les produits usagés qu'elles ont mis sur le marché.



11.82 t de Déchets Diffus Spécifiques rentrant dans la filière Eco DDS ont été collectés en 2018 , tonnage en légère augmentation (+ 1.36 t)

Leur répartition par flux est la suivante (9 flux au total) :



La majorité des dépôts de DDS (72%) concernent des pâteux : peintures vernis, colles... et des bidons vides ayant contenus des déchets dangereux (DDS vidés, 17%)

Leur collecte, transport et traitement sont assurés par l'Eco organisme ECODDS et sont donc gratuits pour la collectivité

ECO MOBILIER



Éco-mobilier est un éco-organisme créé en décembre 2011 pour la collecte et le recyclage du mobilier usagé. Cette filière est financée par la mise en place de l'éco-participation à l'achat des meubles neufs depuis le 1^{er} mai 2013¹.

146 bennes Eco Mobilier ont été enlevées gratuitement en 2018 soit un tonnage de 248 t **en progression de 30% par rapport à 2017.**



OCAD3E est agréé par les pouvoirs publics et à but non-lucratif. Il est l'organisme coordonnateur de la filière DEEE, en charge des appareils (gros électroménager froid et hors froid, petits appareils et écrans), et des lampes et ampoules.

Ainsi, les appareils électriques et électroniques ainsi que les lampes et ampoules collectés en déchetterie peuvent être dépollués et recyclés dans le respect des normes environnementales dans le cadre de la filière agréée.

➤ VOTRE BILAN 2018

+ Votre contribution à la collecte en 2018

Votre 1^{ère} collecte DEEE : [22/09/2008](#)

		2015 (tonnes)	2016 (tonnes)	2017 (tonnes)	2018 (tonnes)	Nombre d'appareils 2018	Progression des flux 2017/2018
	GEM HF	34,1	50,7	50,5	52,7	1 040	+4,3%
	GEM F	26,0	21,4	27,9	22,9	462	-17,8%
	ECRANS	23,0	23,3	17,0	14,0	826	-17,7%
	PAM	29,2	24,1	26,3	29,7	12 576	+12,9%
	Total	112,3	119,5	121,8	119,4	14 904	-2,0%



Vous avez collecté
en 2018

14 904
appareils

Extrait rapport 2018 Eco Systèmes

119.4 t de DEEE collectés en 2018 sur les deux déchèteries de la CCSPVA, soit une performance de 16.3 kg/hab/an, bien supérieure aux performances départementales (12,2 kg/hab/an), régionales (5.5 kg/hab/an) et nationales (6.3 kg/hab/an).

Tonnage 2018 en légère baisse par rapport à 2017 (- 2%)

Les gains environnementaux sont les suivants :



90 tonnes de matières recyclées
11 tonnes d'autres valorisations (énergétique, matière...)
19 tonnes de matières éliminées en installations spécialisées



130 barils de pétrole évités
641 tonnes de CO₂ économisées
 Soit l'équivalent de : **4 364 milliers de kilomètres**
 parcourus en voiture

+ Tableau récapitulatif des soutiens versés à votre collectivité

Les différents barèmes de soutiens financiers dédiés aux collectivités territoriales sont définis dans le cadre de l'OCAD3E. En 2018, les soutiens versés par Eco-systèmes aux collectivités territoriales représentent **24 millions d'euros** (soutiens fixes, variables, sûreté du gisement et communication). Ces soutiens ne comprennent pas la prise en charge des coûts opérationnels.

	Soutiens partie fixe	Soutiens partie variable	Soutiens sûreté du gisement	Sous-total soutiens financiers	Soutiens communication
2017	3 680 €	4 777 €	- €	8 457 €	- €
2018	3 680 €	5 253 €	- €	8 933 €	- €
évolution 2017/2018	0%	+10%	0%	+6%	-



1162 kg de piles et petites batteries récupérées en 2018 sur les deux déchèteries



Notre collaboration avec Les Fils d'Ariane a permis la collecte de plus de 17 t de textiles



ADIVALOR La société privée sans but lucratif Adivalor est née en 2001 de la nécessité d'organiser la collecte et le recyclage des déchets agricoles. Les principales fédérations de producteurs, les grandes coopératives, le négoce, la distribution et le syndicat FNSEA ont créé une filière basée sur principe "pollueur-payeur". Une éco-contribution appliquée sur le prix des produits neufs financent la récupération.

ADIVALOR définit les modalités techniques des collectes, organise et finance tout ou partie de l'élimination des déchets concernés. La structure intervient, également, en amont lors des phases préparatoires et d'organisation. Elle propose aux opérateurs des outils de communication orientés sur la prévention, l'éducation et l'information dans le domaine des déchets.

En parallèle de ces activités opérationnelles, la structure développe un pôle d'étude et développement en charge de la mise au point des procédures de collecte pour chaque type de déchets, affiner l'évaluation des gisements de déchets agricoles, apporter des compléments d'information sur les impacts environnementaux des déchets phytopharmaceutiques, optimiser les coûts et process des différentes filières, et proposer aux industriels des critères d'écoconception lors de la mise au point d'emballage ou de formulation.

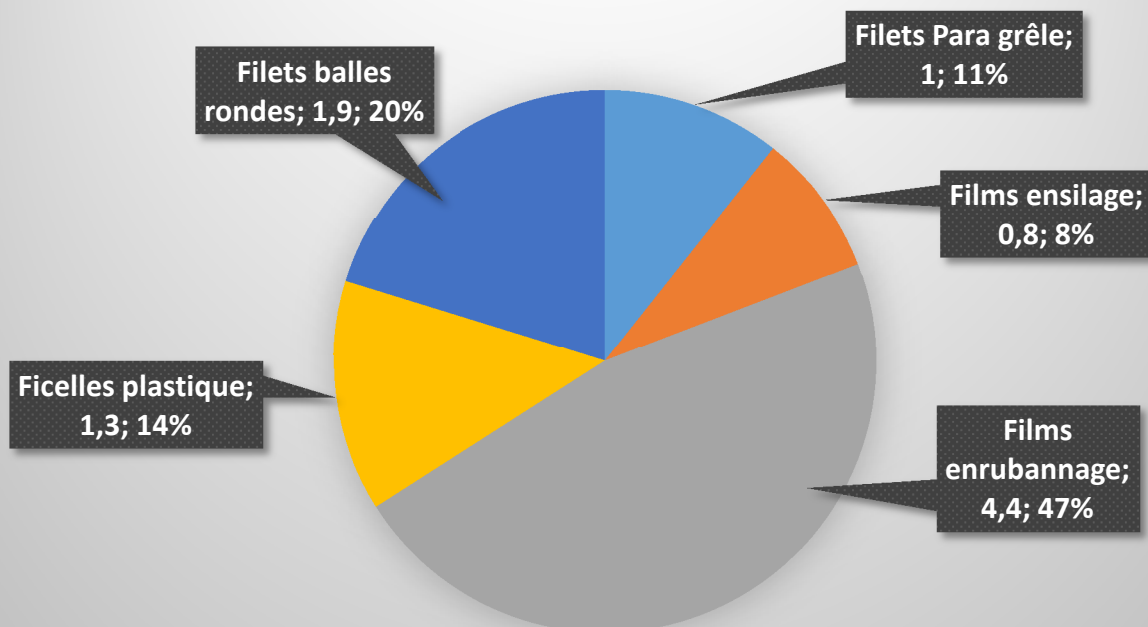
La CCSPVA a conventionné pour la première fois en 2018 avec ADIVALOR afin d'organiser 2 collectes de déchets agricoles sur ses deux déchèteries. Les consignes de conditionnement sont strictes et doivent être respectées et assimilées par les agriculteurs.

Des sacs spécifiques ont été commandés et plus de 1000 distribués gratuitement en déchèteries pour permettre un stockage conforme de certaines catégories de déchets.

La première collecte a eu lieu du 2 mai au 02 juin 2018. 5 flux étaient concernés : les filets paragrêles, les films plastique d'élevage (ensilage et enrubannage), les ficelles plastique et les filets de balles rondes. La 2^{ème} collecte a eu lieu du 29 octobre au 10 novembre.

Au total, 9.4 t de déchets agricoles ont été collectées, réparties de la manière suivante :

Bilan 2018 ADIVALOR (source site ADIVALOR) Répartition des 9,4 t collectées



PARTENARIAT AVEC LA RESSOURCERIE D'EMBRUN

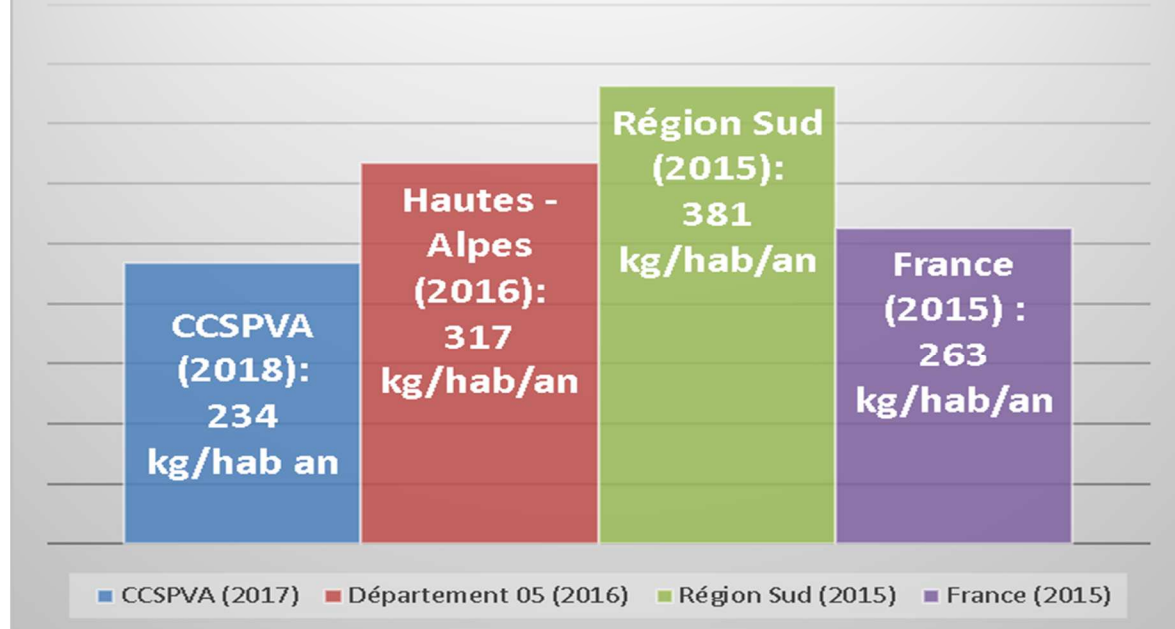
La CCSPVA a signé en 2018 une convention de partenariat avec la Communauté de Communes de Serre-Ponçon, gestionnaire de la Ressourcerie d'Embrun : un caisson de stockage a été mis en place au mois de mai sur la déchèterie d'Avançon afin d'y déposer tous les meubles, électro-ménager, livres, jouets, bibelots en bon état. Ceux-ci sont régulièrement récupérés par les agents de la Ressourcerie d'Embrun et rapatriés sur leur site, pour être remis en état et revendus dans leur magasin. **Sur 6 mois de fonctionnement, ce sont ainsi près de 4 tonnes d'objets qui ont été détournés de la benne à encombrants, dont 1.7 t de mobilier, 740 kg de D3E, 300 kg de jouets, 352 kg de livres, 378 kg de vaisselle...**

4.4/ Les performances de collecte (ratios)

4.4.1/ Sur les OMR (Ordures Ménagères Résiduelles)

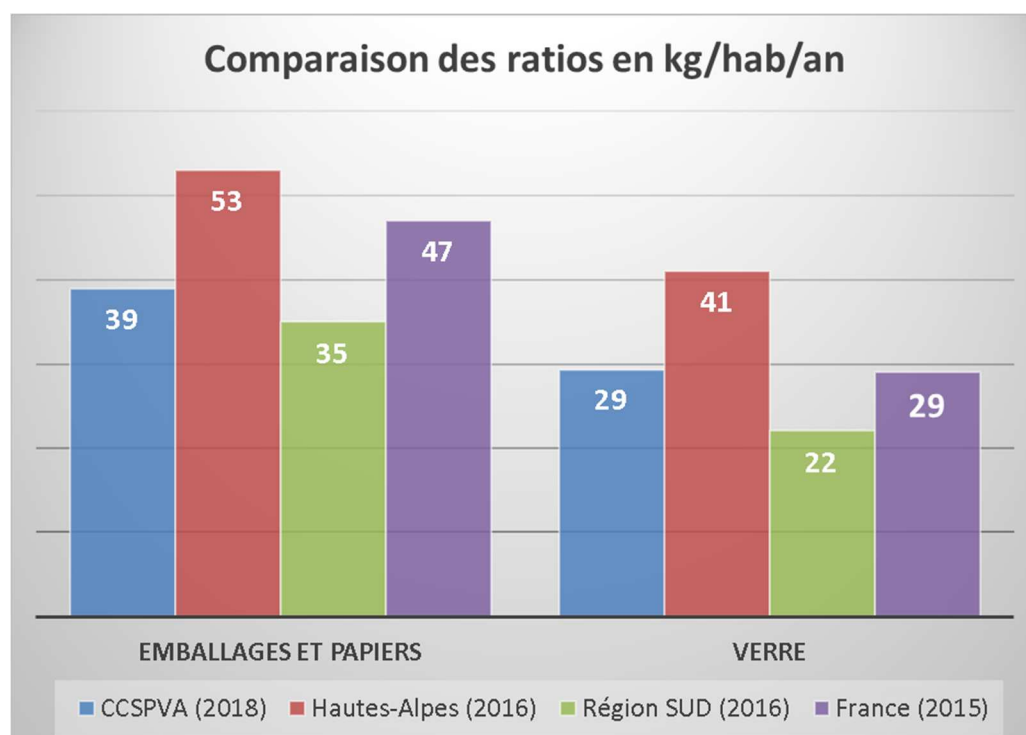
Comparaison des ratios d'OMR collectées

(source: Observatoire Régional des Déchets 2016)



Le ratio des OMR de la CCSPVA (234 kg/hab/an) est significativement inférieur aux ratios départementaux, régionaux et nationaux.

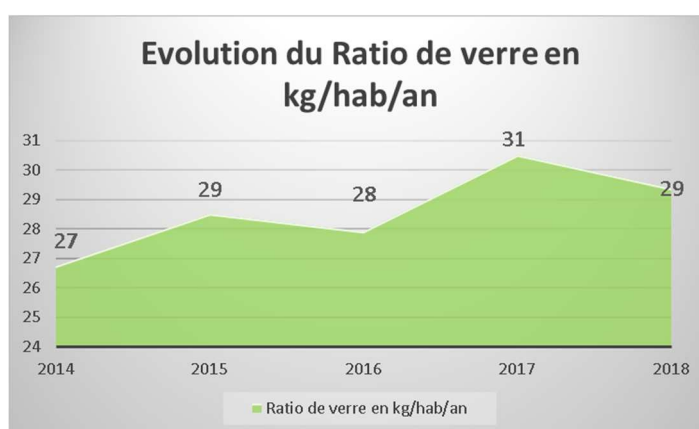
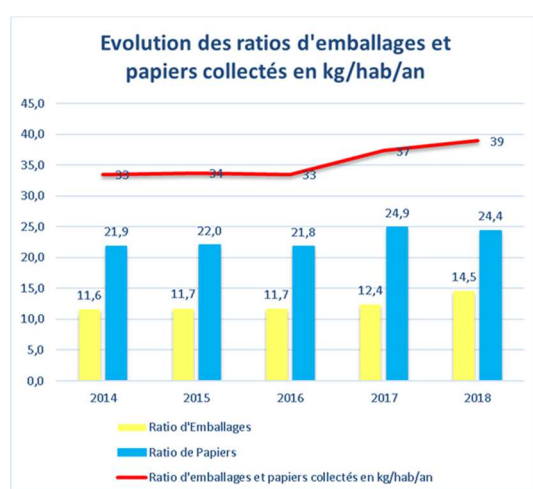
4.4.2/ Sur la collecte sélective



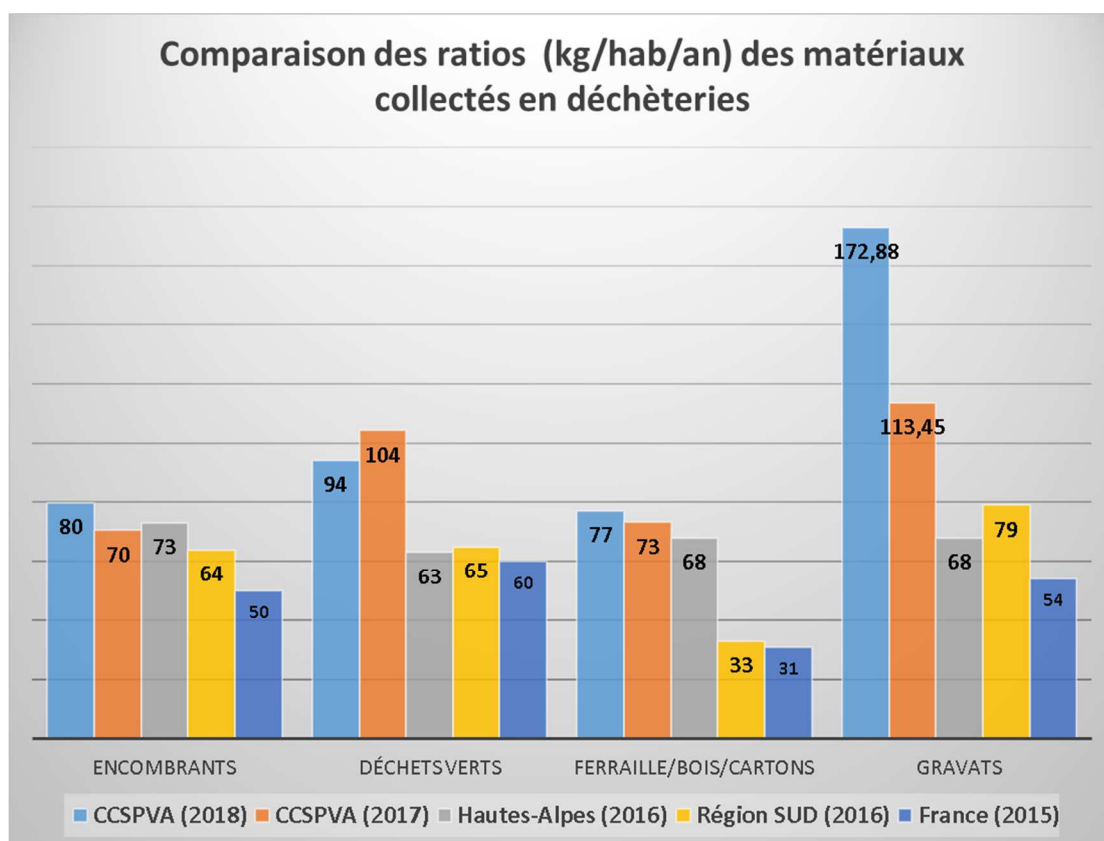
Le ratio Emballages-Papiers progresse (+ 2 kg/hab /an) pour atteindre 39 kg/hab/an. La ratio Verre est à 29 kg/hab/an, en légère diminution.

Néanmoins, s'ils sont bien supérieurs aux ratios régionaux, ces ratios demeurent nettement en deçà des ratios nationaux et départementaux, ce qui laisse entrevoir une marge de progression significative.

Ces résultats sont à temporiser car les tonnages sont ramenés à la population permanente, ce qui augmente artificiellement les performances de territoires très touristiques notamment sur le département 05 avec les stations de ski et espaces nautiques.



4.4.3/ Sur les principaux matériaux collectés en déchèteries



Les ratios de la CCSPVA sont supérieurs quel que soit le matériau, aux ratios départementaux, régionaux et nationaux. La différence est très largement marquée sur les gravats (173 kg/hab/an) et les déchets verts (94 kg/hab/an)

CHAPITRE 5 > Le traitement des déchets

5.1/ Localisation des unités de traitement, nature des traitements et valorisations

Déchets concernés	Unité de traitement/Mode de valorisation
OMR Ordures Ménagères Résiduelles	ISDND Le Beynon Ventavon/ Enfouissement
Encombrants	
Emballages issus de la collecte sélective	Centre de tri du Beynon, Ventavon puis à partir de février, Centre de Tri de Manosque/ Conditionnement et expédition vers les différentes filières de recyclage selon les matériaux
Papiers issus de la collecte sélective	
Verre issu de la collecte sélective	Plate-forme Beynon, Ventavon/ Expédition vers le repreneur

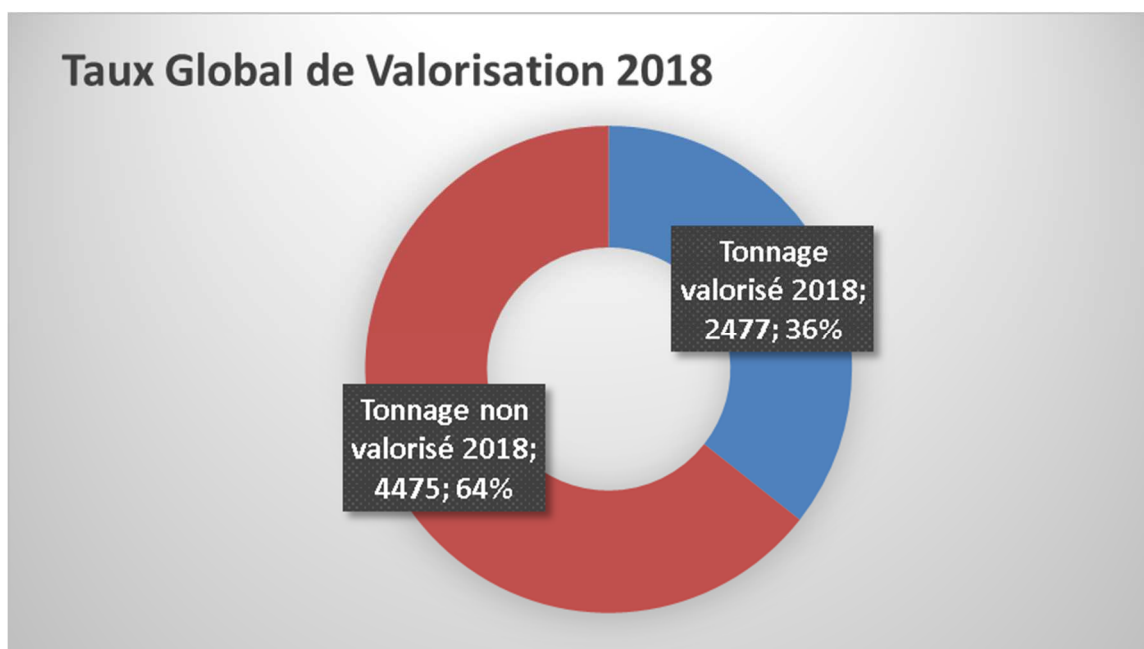
Ferraille	La Roche de Rame Lelièvre Recyclage (05)/ Tri, dépollution découpage, broyage puis expédition vers les aciéries ou fonderies
Batteries	La Roche de Rame Lelièvre Recyclage (05)/ Dépollution, broyage puis recyclage de chaque matériau isolé
Cartons	Centre de tri de GROS Environnement à La Mure (38) puis papetier Emin Leydier (26)
Déchets verts (broyat)	Travaux et Environnement Les Mées (04)/ Valorisation énergétique, amendement agricole pour la partie fine
Bois non traité classe A (broyat)	Travaux et Environnement, Les Mées (04)/ Valorisation énergétique (réseaux de chaleur et chaufferies industrielles)
Bois traité classe B (broyat)	Travaux et Environnement, Les Mées (04) Fabrication de panneaux de particules
Ampoules et néons	Relight Milan Italie/ Dépollution et démantèlement pour recyclage des matières, valorisation énergétique, réemploi
Déchets Diffus Spécifiques (DDS)	Solamat Merex à Rognac (13) et Fos sur Mer (13)/ Valorisation énergétique ou incinération
DEEE : électroménager hors froid	Praxy Epur Méditerranée Gignac La Nerthe (13)/ Dépollution, séparation des matériaux, recyclage de chaque matériau isolé, valorisation énergétique
DEEE : électroménager froid	PURFER-FRICOM Marignane (13)/ Dépollution, séparation des matériaux, recyclage de chaque matériau isolé, valorisation énergétique
DEEE : petits appareils en mélange	Véolia-Triade Rousset (13)/ Dépollution, séparation des matériaux, recyclage de chaque matériau isolé, valorisation énergétique
DEEE : écrans	Envie Sud Est Villerubanne (69) et Véolia Triade à Saint Sylvain d'Anjou (49)/ Dépollution, séparation des matériaux, recyclage de chaque matériau isolé, valorisation énergétique
Gravats	Enfouissement décharge du Lozerot (Chorges)
Huiles de vidange	Usine OSILUB Gonfreville l'Orcher (76)/ Valorisation énergétique ou régénération par reraffinerie (75%)
Huiles alimentaires	Usine NORD ESTER Dunkerque/ Recyclage pour production de bio carburants
Mobilier	Sites de traitement sur toute la France en fonction des matériaux/ Recyclage, valorisation énergétique, panneaux de particules, panneaux isolants
Piles	Sites de traitement sur toute la France/ Séparation des métaux et réutilisation

Pneus	Sites de traitement sur toute la France/ Valorisation énergétique ou fabrication d'autres produits
Textiles	Fils d'Ariane (05)/ Recyclage ou réutilisation

5.2/ Bilan du traitement des déchets

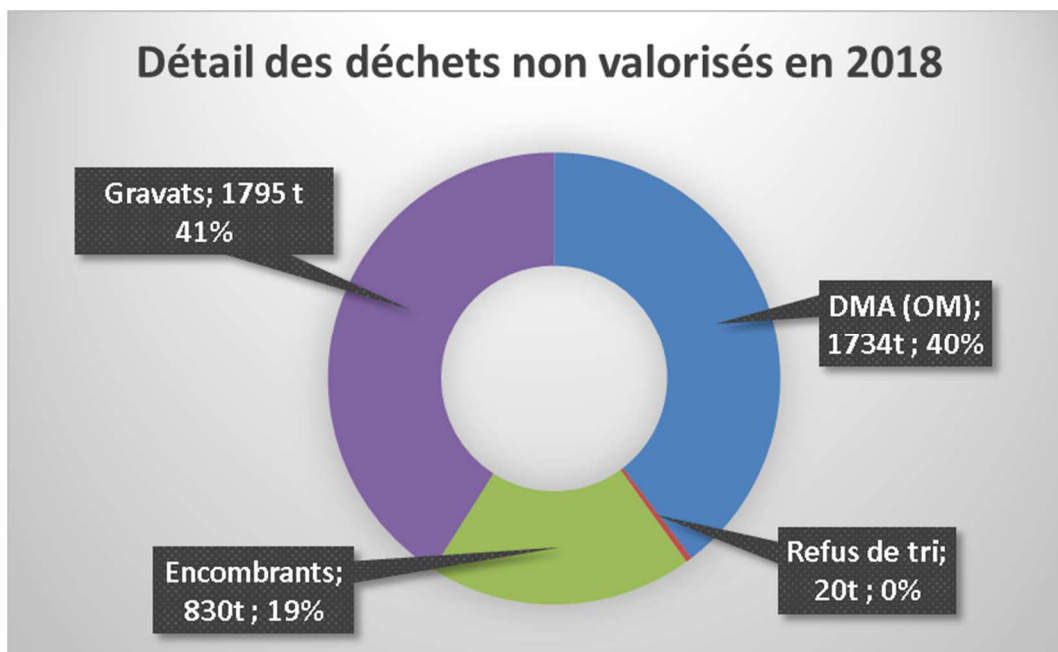
5.2.1/ Taux global de valorisation (sur les principales catégories de déchets collectées en 2017)

Le Taux Global de Valorisation indique la totalité des quantités collectées et la part des tonnages orientés vers une valorisation matière et énergétique (détail du calcul en annexe).



Tonnages comptabilisés pour calcul du TGV : OMR+collecte sélective+ encombrants+ ferraille-batteries+ cartons+ déchets verts+ bois + mobilier+ D3E+ DDS (éco et hors-éco) + GRAVATS

Le TGV 2018 (36%) est en diminution par rapport à 2017 où il s'élevait à 52%, cela est dû à la forte augmentation des tonnages de gravats et d'encombrants collectés mais non valorisables



Parmi les déchets non valorisés, 41 % sont des gravats, 40% des ordures ménagères, et 19% des encombrants récupérés en déchèteries.

5.2.2/ Indice de réduction des quantités de déchets mis en installation de stockage

Le tonnage des déchets ménagers et assimilés mis en installation de stockage en 2010 correspond à l'indice 100. Un indice pour l'année concernée par le rapport annuel est calculé en multipliant le tonnage concerné par 100 et en divisant par le tonnage de l'année 2010.

Pas de données sur 2010

Le tonnage mis en installation de stockage en 2018 s'élève à 2587 t (1734 t d'OM + 833 t d'encombrants + 20 t de refus de tri), soit une augmentation de 5% par rapport à 2017

Il s'élevait en 2017 à 2463 t (1711 t OM+ 732 t d'encombrants+ 20 t refus de tri)

5.2.3/ Collecte sélective : Refus de tri

20 t sur les 108 t d'emballages collectés sont des refus de tri, ce qui représente 18.6 %, taux en diminution par rapport à 2017 (près de 22%). Il s'agit d'erreurs de tri commises par les habitants qui finissent à l'enfouissement, au lieu d'être valorisées dans les différentes filières.

Ces refus de tri représentent un coût supplémentaire pour la collectivité puisque collectés et traités au tarif des matériaux recyclables. L'extension des consignes de tri lancée fin 2018 devrait limiter ces refus de tri.

5.2.4/ Objectifs nationaux de réduction des déchets et Plan Régional de Prévention et de gestion des Déchets : objectifs à atteindre

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets doit prendre en compte les objectifs nationaux fixés par la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015, à savoir, mais aussi les objectifs fixés dans le Plan Climat de la Région afin de développer un nouveau modèle économique, pour se diriger vers une économie circulaire, économe en ressources. Cet objectif est rappelé: « une COP d'avance » de décembre 2017.

Soit :

- **Réduction de 10 % de la production des déchets ménagers et assimilés** en 2020 par rapport à 2010.
- **Développement du réemploi** et augmentation de la quantité de déchets faisant l'objet de préparation à la réutilisation (équipements électriques et électroniques, textiles et éléments d'ameublement notamment).
- **Valorisation matière de 55 % en 2020 et 65 % en 2025 des déchets non dangereux** non inertes (extension des consignes de tri au plus tard en 2022, tri à la source et valorisation des biodéchets des ménages d'ici 2025, extension progressive de la tarification incitative - 15 millions d'habitants couverts en 2020 et 25 millions en 2025 -, réduction de 50 % des quantités de produits manufacturés non recyclables mis sur le marché avant 2020...).
- **Valorisation de 70 % des déchets issus de chantiers du BTP** d'ici 2020.
- **Limitation en 2020 et 2025 des capacités de stockage ou d'incinération** sans production d'énergie des déchets non dangereux non inertes (-30/-25 %, puis - 50 % par rapport à 2010).

La procédure d'élaboration du Plan a été lancée le 8 avril 2016, un projet de Plan a été délibéré par l'Assemblée Régionale le 18 octobre 2018. L'enquête publique se déroulera du 18 mars au 19 avril 2019, dans la perspective d'une approbation en juillet 2019.

CHAPITRE 6> Impact environnemental et sanitaire

Le rapport doit contenir, de manière obligatoire, une description des mesures prises dans l'année pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets. Le choix des indicateurs à mettre en avant est laissé libre. Les indicateurs suivants peuvent être mis en œuvre, si la collectivité dispose des données suffisantes : quantité de Gaz à Effet de Serre (GES) émis par le service (en tonnes équivalent CO₂), consommation de carburant des véhicules de collecte et de transport des déchets, activités de compensation carbone, travaux de mise aux normes des équipements, tests et mesures d'innocuité du compost, etc. L'engagement dans une démarche qualité type QUALITRI ou ISO 14001 peut être explicité ici. Ces indicateurs seront présentés via un texte, des tableaux, histogrammes ou « camemberts », selon la pertinence. Les sources de données et les lieux de mise à disposition de celles-ci seront indiqués. Si elle a été mesurée, l'évolution de certains indicateurs peut également être intéressante à présenter au lecteur.

Pas de données suffisantes disponibles

CHAPITRE 7> La concertation et la gouvernance

7.1/ Description des moyens d'information et de communication

Commission Environnement réunie le 04 mars 2019 pour une présentation de l'activité du service en 2018

Présentation du rapport annuel 2018 du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés en conseil communautaire en juin 2019

Transmission du rapport à chaque mairie

Diffusion de différents supports : plaquette déchèterie 2018, journal intercommunal, dossier 4 pages spécial extension des consignes de tri, mémo-tri

Communiqués de presse : extension des consignes de tri, collectes agricoles, ressourcerie, mobilier....

Participation conférence de presse lancement de l'ECT

Mise à jour régulière du site internet

Animation de la page Face Book

7.2/ Suivi des réclamations

115 réclamations relatives à la Redevance des Ordures Ménagères ont été traitées par le service en 2018, chiffre stable par rapport à 2017. Un nombre relativement restreint (moins d'une dizaine de courriers) liés à la suppression des bacs roulants.

PARTIE 2

LES INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

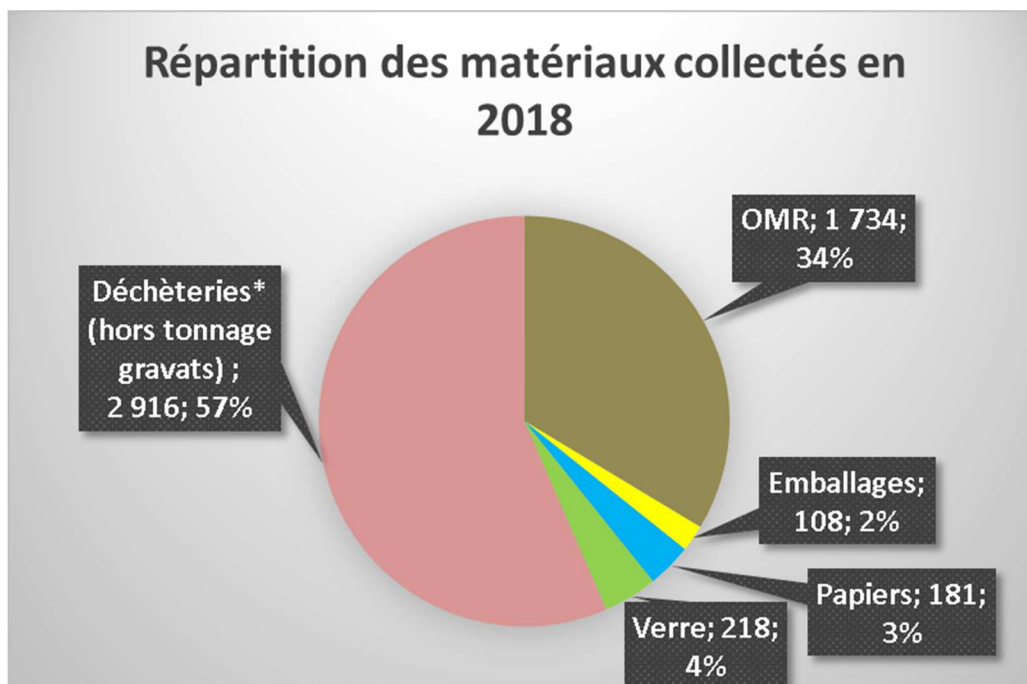
CHAPITRE 8> Modalités d'exploitation du service public de gestion des déchets

8.1/ Les modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets : population desservie et tonnages collectés par catégorie de déchets

Année 2018	OMR	Emballages	Papiers	Verre	Déchèteries* (hors tonnage gravats)	Total tous flux
Population desservie	7 425	7 425	7 425	7 425	10 384	
Tonnage collecté	1 734	108	181	218	2 916	5 157
Ratio CCSPVA kg/hab/an	234	39		29	281	583
Ratios nationaux (2015)	263	47		29	149	488
Ecart/ratios nationaux	-13	-21		1	47	15
Evolution par rapport à n-1	1%	17%	-2%	-4%	1%	1%

**Déchèteries matériaux prix en compte : encombrants, ferraille, cartons, déchets verts, bois, mobilier, D3E, DDS*

Les tonnages OMR et déchèteries (hors gravats) sont globalement stables



8.2/ Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

Nom de l'entreprise	Nature prestation	Echéance	Montant annuel des prestations TTC 2017	Montant annuel des prestations TTC 2018	Evolution n-1 en %
Alpes Assainissement-Véolia	Collecte et traitement des OMR	31/12/2018	377 170 €	405 742	+ 7.5
Alpes Assainissement Véolia	Collecte et traitement collecte sélective	31/12/2018	104 346 €	122 726	+ 17.6
Alpes Assainissement-Véolia	Collecte et traitement encombrants	31/12/2018	104 850 €	125 831	+ 20
Alpes Environnements	Collecte et traitement hors éco DDS	31/12/2018	7 777 €	20 179 €	+ 59 %
Alpes Assainissement	Broyage déchets verts et bois	31/12/2018	27 827 €	22 570	-23.3
Recytec/ Travaux et Environnement	Traitement déchets verts	31/12/2018	11 489 €	12 052	+ 4.9
Véolia/ Travaux et Environnement	Traitement Bois	31/12/2018	15 911 €	17 713	+11.3
GROS Environnement	Collecte et traitement des cartons	31/12/2018	10 597 €	15 150	+ 43

En 2018, les nouveaux contrats sont progressivement entrés en vigueur sur l'ensemble du territoire de la CCSPVA, avec parfois des incidences financières notables.

CHAPITRE 9/ Budget, coût du service et financement

9.1/ Montant annuel global des dépenses liées au fonctionnement et aux investissements du service

Section d'exploitation CA	2017	2018	Evolution
Dépenses	1 277 716 €	1 115 264 €	-12.7 %
Recettes	1312 304 €	1 161 375 €	-11.5 %
Solde	+ 34 587 €	+ 46 111 €	
Section d'investissement CA			
Dépenses	165 689 €	481 564 €	
Recettes	162 710 €	478 343 €	
Solde	- 2 979 €	- 3 220 €	

9.2/ Le coût aidé du service public et niveau de financement (non présenté sur 2018)

Le coût aidé du service public est le coût qui reste à la charge de la collectivité. Il s'exprime de façon globale, sans distinction de flux, sans distinction de charges et de produits, sans distinction d'étapes techniques. Il représente l'ensemble des charges (structure, communication, prévention, collecte, traitement dont amortissements...) qui affectent le service, déduction faite des produits (ventes de matériaux, d'énergie, soutiens des sociétés agréées, aides diverses). Son unité est l'euro et l'euro par habitant.

Pour les collectivités renseignant la matrice des coûts : Source de données : matrice agrégée en euros et en euros par habitant. Données dans la matrice dans la colonne « total » : le coût aidé TTC (pour les collectivités non assujetties à la TVA, ou assujetties partiellement) ou le coût aidé HT (pour les collectivités assujetties à la TVA). Le mode de représentation du coût aidé du service est conjoint avec celui du financement du service (voir ci-après).

9.3/ Le financement du service public

Le financement du service est assuré par la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères dont les montants pour l'année 2018 sont les suivants :

CATEGORIES	TARIFICATION REOM 2018		
	La Bâtie-Neuve	Avançon, Bâtie-Vieille (La), Montgardin, Rochette (La), Rambaud, Saint Etienne-Le- Laus, Valserres	Bréziers, Espinasses, Piégut, Remollon, Rochebrune, Rousset, Thèus, Venterol
Résidences principales	170 €	160 €	
Résidences secondaires	156 €	156 €	
Logement habitat mobile occupé de façon saisonnière dans un camping	70 €		
Gîtes ruraux, meublés, tourisms	154 €	130 €	96 €
Mairies	1,05 € par habitant		
Cantines - Accueil collectif de mineurs (ACM) et Collège	0,08 € par repas		
Crèches	13 € par place		
Maisons de retraite	60,00 € par lit		
Maisons en travaux	130 €		
Services publics	400 €		
Chambres et tables d'hôtes			
- Part fixe (chambres d'hôtes)	3 € par lit		
- Couverts (tables d'hôtes)	0,15 € par couvert		
Hôtels et restaurants			
- Part fixe	100 €		
- Nuitées	0,11 € par nuitée		
- Couverts	0,15 € par couvert		
Sanctuaire Notre Dame du Laus			
- Nuitées (dont petit déjeuner)	0,11 € par nuitée		
- Couverts	0,21 € par couvert		
Campings			
- Tentes – Caravanes – Campings cars	14 € par emplacement 0,05 € par jour d'occupation par personne assujettie (de plus de 18 ans)		
- Chalets – Mobils-homes - Tentes équipées (type Safari)	30 € par unité 0,20 € par jour d'occupation par personne assujettie		

	(de plus de 18 ans)	
Professionnels du territoire avec un accès illimité aux déchèteries d'Avançon et Théus		
Agriculteurs, arboriculteurs, maraîchers, éleveurs et centres équestres	71 €	84 €
Artisans et entreprises (Tranche effectif entre 0 et 2)	163 €	146 €
Artisans et entreprises (Tranche effectif entre 3 et 5)	207 €	176 €
Artisans et entreprises (Tranche effectif entre 6 à 15)	449 €	
Artisans et entreprises (Tranche effectif entre 16 et 30)	600 €	
Artisans et entreprises (Effectif > 30)	868 €	
Commerces permanents non alimentaires	150 €	
Commerces saisonniers (alimentaires et autres)	115 €	
Commerces à vocation touristique	300 €	
Commerces multi-activités	300 €	
EDF-RTE	2 500 €	
Professionnels de la santé	100 €	
Professions libérales	130 €	
Supérettes	955 €	500 €
Supermarchés	2 500 €	
Professionnels extérieurs au territoire avec un tarif par dépôt aux déchèteries d'Avançon et de Théus		
Déchets verts	50 €	
Encombrants / Gravats	90 €	

CHAPITRE 10> Structure du coût

10.1/ Nature des charges ou coût complet par étape technique, tous flux confondus

Non présenté

10.2/ La nature des produits (ou montant global détaillé des recettes)

Les éléments suivants peuvent être mentionnés :

Montant des soutiens versés par les ECO ORGANISMES		
	2017	2018
*CITEO	102 213 €	89 186 €
ECOFOLIO /CITEO Papiers	8 943 €	12 054 €(versé sur 2019)
Ocad3e	5 951 €	12 313 €
ECO MOBILIER	11 151 €	10 485 €
ECO DDS	1 576 €	1 932 €
Montant des recettes issues de la valorisation		
Vente Ferraille et Batteries	9 410 €	12 962 €
*Vente Acier	1 850 €	1 184 €
*Vente plastiques	4 357 €	2 352 €
Vente cartonnettes	5 559 €	2 247 €
Vente cartons	16 856 €	16 937 €
Vente Bois	498 €	-
*Vente Aluminium	942 €	364 €
*Vente Verre	9 657 €	5 591 €
*Vente Papiers	25 856 €	12 362 €

**Ces recettes intègrent en 2017 la vente des matériaux issus de la collecte sélective sur la commune de Chorges, ce qui explique leur forte diminution en 2018 où la vente concerne exclusivement les matériaux collectés sur les 16 communes de la CCSPVA*

10.3/ La répartition des charges, des produits et du financement

Idem ci-dessus

CHAPITRE 11 > Coût des différents flux de déchets

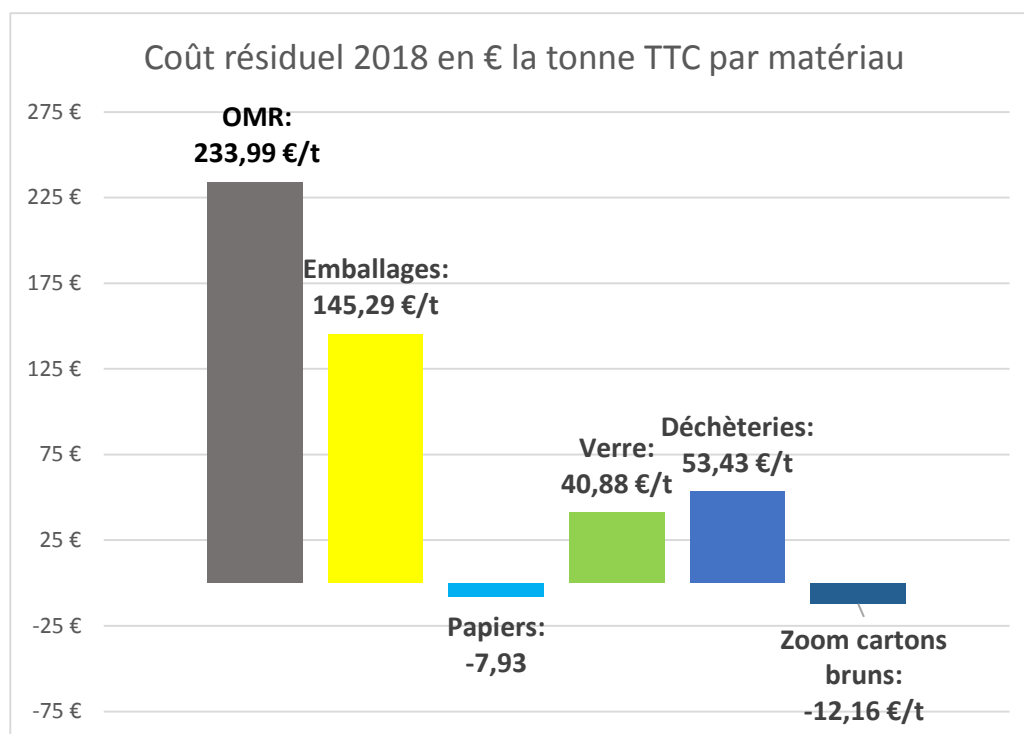
11.1/ Coût des différents flux, couverture des charges par les produits

**Déchèteries matériaux prix en compte : encombrants, ferraille, cartons, déchets verts, bois, mobilier, D3E, DDS. Attention : ne sont pas intégrés ici les frais de structure et de fonctionnement.
Il manque également le liquidatif de Citéo (validé en septembre 2019)*

2018	Ordures Ménagères Résiduelles	Emballages	Papiers	Verre	Déchets déchèteries*	Total	Zoom Cartons (intégré au flux déchèterie)
Tonnage collecté 2018	1 734,00	108,00	181,00	218,00	2 915,82	5 156,82	147
Coût total TTC à la t	233,99	789,29	126,97	66,52	72,16	1 288,93	103,06
Total charges 2018 TTC (collecte + traitement)	405 742,00	85 243,00	22 981,00	14 502,00	210 420,00	738 888,00	15150
Total produits par flux (vente matières et/ou ecoorganismes)	0,00	56 752,07	24 416,71	5 591,00	54 629,72	141 389,50	16937
Coût résiduel total	405 742,00	28 490,93	-1 435,71	8 911,00	155 790,28	597 498,50	-1787
Coût résiduel en €/t	233,99	263,80	-7,93	40,88	53,43		-12,16
Coût résiduel par habitant	54,65	3,84	-0,19	1,20	15,00		-0,17
					hors gravats		

Détail des recettes 2018	DECHETERIES				
	Vente ferraille et batteries	Vente cartons	Soutien ECOMOBILIER	Soutien OCAD3E	Soutien ECODDS
Montant annuel rachat CA 2018	12 962 €	16 937 €			
Prix moyen de rachat €/t (fichier suivi)	100 €/t ferrailles et 360 €/t pour batteries	82 €	10 486 €	12 313 €	1 932 €

Détail des recettes 2018	TRI SELECTIF									
	Vente plastiques	Vente Tetra	Vente cartonnettes	Vente PCM	Vente Acier	Vente Alu	Vente Verre	Vente Papiers	SOUTIEN CITEO EMB	CITEO PAPIERS
Montant annuel rachat CA 2018	2 352 €	42 €	2 247 €	980 €	1 184 €	365 €	5 591 €	12 362 €		
Prix moyen de rachat €/t (fichier suivi)		10 €	57 €	48 €	147 €	365 €	24 €	67 €	69 552 €	12 055 €



Ces chiffres ne sont pas définitifs puisque le montant du liquidatif Citéo ne sera connu qu'en septembre 2019 (estimation faite sur montant €/hab 2017)

11.2/ Répartition des charges par flux et par étape technique

Non renseigné sur 2018 (détail des coûts Précollecte/ Collecte/ Traitement)

CHAPITRE 12> Evolution des coûts

Non renseigné sur 2018 (pas de données sur les années antérieures à la fusion)

ANNEXES

Annexe 1 Lexique

Types de déchets

DA : Déchets Assimilés

« Les déchets dits assimilés regroupent les déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, sans sujétions techniques particulières. Il s'agit des déchets des entreprises (artisans, commerçants...) et des déchets du secteur tertiaire (administrations, hôpitaux...) collectés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères. »

DM : Déchets Ménagers

« Tout déchet, dangereux ou non dangereux, dont le producteur est un ménage. »¹ Ils comprennent la fraction résiduelle des ordures ménagères, les encombrants collectés en porte-à-porte, les collectes sélectives et les déchets collectés en déchèteries. »

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés

« Il s'agit des déchets issus des ménages et des déchets assimilés. Les déchets produits par les services municipaux, déchets de l'assainissement collectif, déchets de nettoyage des rues, de marché ne relèvent pas de ce périmètre. DMA = DA+DM»

DASRI : Déchets des Activités de Soins à Risque Infectieux

« Déchets issus des activités de diagnostic, de suivi et de traitement préventif, curatif ou palliatif dans les domaines de la médecine humaine et vétérinaire. Sont notamment concernés les déchets piquants, coupants, tranchants qui ne doivent en aucun cas être éliminés dans les poubelles classiques. L'élimination doit se faire conformément à la réglementation en vigueur. »

DDS : Déchets Diffus Spécifiques

« Déchets issus de produits chimiques produits en petite quantité pour lesquels la limitation de l'impact sur l'environnement, la santé humaine ou les traitements des déchets autres nécessite un traitement spécifique. Ils étaient auparavant dénommés DMS (Déchets Ménagers Spéciaux) ou DTQD (Déchets Toxiques en Quantités Dispersées). »

DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

« Les DEEE sont des déchets très variés et de composition complexe. Ils sont essentiellement composés de métaux ferreux et non ferreux, verres (hors tube cathodique), bois, béton, plastiques, composants spécifiques (piles et accumulateurs,

tubes cathodiques, cartes électroniques, écrans à cristaux liquides, relais ou accumulateurs au mercure, câbles, cartouches et toners d'imprimante). Certains DEEE sont des déchets dangereux. »

OMA : Ordures Ménagères Assimilées

« Les ordures ménagères et assimilées sont les déchets ménagers et assimilés qui sont produits « en routine » par les acteurs économiques dont les déchets sont pris en charge par le service public de collecte des déchets (ordures ménagères résiduelles et déchets collectés sélectivement, soit en porte-à-porte, soit en apport volontaire: verre, emballages et journaux-magazines). En sont exclus les déchets verts, les déchets d'encombrants, les déchets dangereux, les déblais et gravats, c'est-à-dire les déchets qui sont produits occasionnellement par les ménages et ce, quel que soit leur type de collecte. »

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

« Part des ordures ménagères collectées en mélange, restant après collectes sélectives. Cette fraction de déchets est parfois appelée « poubelle grise ». Sa composition varie selon les lieux en fonction des types de collecte. »

RSOM hors verre : Recyclables Secs des Ordures Ménagères hors verre

Cette catégorie est composée des emballages plastiques, des métaux (aluminium et acier), des cartons d'emballage et des journaux-magazines

Prévention et précollecte

Précollecte

« La précollecte réunit toutes les opérations précédant le ramassage des déchets par le service d'enlèvement. »

Prévention

« La prévention est un ensemble de mesures et d'actions visant à amoindrir les impacts des déchets sur l'environnement, soit par la réduction des tonnages (prévention quantitative), soit par la réduction de la nocivité (prévention qualitative). »

Réemploi

« Toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus. Le réemploi est une opération de prévention. »

Modes de collecte

Collecte en apport volontaire

« Les déchets sont déposés dans des conteneurs spécifiques qui sont installés en différents points fixes sur la zone de collecte. Ces contenants sont accessibles à l'ensemble de la population. Les déchèteries sont des installations de collecte de déchets par apport volontaire. Ces équipements peuvent être publics ou privés, et peuvent concerner aussi bien les déchets des ménages que les déchets des professionnels. »

Traitement des déchets

ISDND : Installation de Stockage des Déchets Dangereux

« Installation destinée à stocker des déchets dits « ultimes » car ne pouvant pas faire l'objet d'une valorisation dans des conditions technologiques et économiques optimales. Dans le cas des ISDND, les déchets sont issus des ordures ménagères ou assimilées. L'élimination des déchets ménagers et assimilés dans ces installations s'effectue par dépôt ou enfouissement sur ou dans la terre. »

Refus de tri

« Déchets collectés sélectivement triés, mais in fine, stockés ou incinérés parce que ne respectant pas les critères permettant leur recyclage (emballages souillés, erreurs de tri, etc.)

Taux de valorisation

« Rapport entre la quantité de déchets valorisés (matière ou énergie) et la quantité totale de déchets générée. »

Valorisation

« Toute opération dont le résultat principal est que des déchets servent à des fins utiles en substitution à d'autres substances, matières ou produits qui auraient été utilisés à une fin particulière, ou que des déchets soient préparés pour être utilisés à cette fin, y compris par le producteur de déchets. Le terme de « valorisation » englobe les opérations de recyclage, fabrication de combustibles solides de récupération, le remblaiement et la valorisation énergétique. »

Financement

REOM : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères

« Redevance liée au service rendu par la collectivité. Pour des questions pratiques, la redevance d'enlèvement des ordures ménagères est souvent forfaitisée (assise sur le nombre de personnes au foyer ou la taille du bac). »

Annexe 2 Matrice des coûts 2018 (non renseignée)

Annexe 3 Rapport 2018 OCAD3E

Annexe 4 Rapport 2018 ECO MOB

DEEE

Votre contribution
Développement
Durable

MERCI

CC SERRE PONÇON VAL D'AVANCE (05)

ÉDITO

2018 : les collectivités battent des records



Guillaume Duparay
Directeur de la Collecte
et des Relations Institutionnelles

Si la collecte des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) a encore progressé en 2018, c'est grâce aux efforts de tous les partenaires de la collecte d'Eco-systèmes, qui ont contribué à atteindre 570 107 tonnes de DEEE collectés. Une mention spéciale est toutefois à attribuer aux collectivités avec près de 306 000 tonnes collectées, soit 54% de la collecte Eco-systèmes en 2018.

Si le taux de collecte progresse lui aussi pour atteindre les 51%, il reste en deçà de l'objectif réglementaire ambitieux de 59%. Eco-systèmes et ses partenaires devront donc se dépasser en 2019 pour atteindre l'objectif de 65% fixé par la Directive européenne.

En 2018, 13 déchetteries partenaires d'Eco-systèmes ont été récompensées pour leur exemplarité en matière de sécurisation du gisement de DEEE. Par ailleurs, Eco-systèmes s'implique au niveau européen pour porter ces bonnes pratiques (voir page 6).

16 sessions de formation des gardiens de déchetterie ont également été organisées dans l'année pour une gestion des DEEE optimale en déchetterie. Toujours plus de conteneurs sécurisés ont aussi été déployés ou réparés via les chargés de mission présents sur le terrain. Enfin, un dispositif de collecte le week-end a été testé dans 10% des déchetteries partenaires d'Eco-systèmes (voir page 7).

En 2018, plus de 4 500 visites de suivi en déchetteries ont été réalisées par Eco-systèmes. Une attention particulière a été portée à la diffusion des supports d'information sur les produits dangereux susceptibles d'arriver en déchetteries (explosifs, munitions, feux d'artifices, bouteilles de gaz...). Des réunions avec les référents sureté ont aussi été organisées sur ce sujet, afin de réduire les risques pour les agents de déchetterie et les opérateurs logistiques et de traitement.

Eco-systèmes remercie ses collectivités partenaires pour leur implication dans une filière DEEE de qualité à haute valeur ajoutée. Ce bilan environnemental souligne l'impact de la collecte des DEEE réalisée sur votre territoire. Vos habitants seront fiers de connaître le bénéfice de leurs gestes de recyclage : n'hésitez pas à relayer ces chiffres auprès d'eux !

CHIFFRES NATIONAUX 2018

570 107

Tonnage
global 2018

51%

Taux
de collecte global
2018

10,8

Moyenne nationale
de collecte
en kg/hab

77%

Taux moyen
de recyclage
2018

86%

Taux moyen
de valorisation
2018

SOMMAIRE

+ Les résultats de votre collecte	p 3
+ Votre bilan 2018	p 4
+ Les DEEE de vos habitants-citoyens-consommateurs	p 6
+ Votre partenariat avec Eco-systèmes	p 7
+ Économiser nos ressources naturelles	p 8
+ Objectif : ne pas polluer	p 10
+ S'engager en faveur de l'économie sociale et solidaire (ESS)	p 11
+ Contact, glossaire et sources	p 12

➤ LES RÉSULTATS DE VOTRE COLLECTE 2018

CC SERRE PONÇON VAL D'AVANCE (05)

119,4 tonnes de DEEE collectées en 2018



119,4 tonnes de DEEE collectées en 2018

Soit une évolution de **-2,0%**
par rapport à la collecte 2017



soit **14 904**
appareils électriques et électroniques



Votre performance
est de

16,3 kg/hab/an

Votre collectivité fait partie du milieu **Rural**

Performances nationales par milieu	Performance
Rural (< 70 hab/km²)	9,9 kg/ha/an
Semi-urbain (entre 70 et 700 hab/km²)	7,0 kg/ha/an
Urbain (> 700 hab/km²)	2,9 kg/ha/an



90 tonnes de matières recyclées

11 tonnes d'autres valorisations (énergétique, matière...)

19 tonnes de matières éliminées en installations spécialisées



130 barils de pétrole évités

641 tonnes de CO₂ économisées

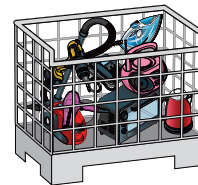
Soit l'équivalent de : **4 364 milliers de kilomètres**
parcourus en voiture

➤ VOTRE BILAN 2018

+ Votre contribution à la collecte en 2018

Votre 1^{ère} collecte DEEE : 22/09/2008

		2015 (tonnes)	2016 (tonnes)	2017 (tonnes)	2018 (tonnes)	Nombre d'appareils 2018	Progression des flux 2017/2018
	GEM HF	34,1	50,7	50,5	52,7	1 040	+4,3%
	GEM F	26,0	21,4	27,9	22,9	462	-17,8%
	ECRANS	23,0	23,3	17,0	14,0	826	-17,7%
	PAM	29,2	24,1	26,3	29,7	12 576	+12,9%
	Total	112,3	119,5	121,8	119,4	14 904	-2,0%



Vous avez collecté en 2018

14 904
appareils

Pour connaître les tonnages collectés dans chacune de vos déchetteries, connectez-vous sur votre portail.
Pour savoir comment faire, rendez-vous sur www.eco-systemes.fr/export-tonnages

+ Votre performance Eco-systèmes 2018

Le nombre d'habitants mentionné dans votre Convention OCAD3E s'élève à : **7 338 habitants**

Performance filière en (kg/ha/an*)	Collectivités territoriales	Distributeurs**	ESS (Emmaüs)	Autres canaux	TOTAL
Votre département affiche une performance de :	12,2	2,0	0,0	0,2	14,5
Votre région affiche une performance de :	5,5	2,3	0,2	2,5	10,4
Au niveau national, la performance est de :	6,3	1,7	0,3	1,9	10,3

* Calcul sur la base de la population Insee 2016 (valable au 1er janvier 2019).

** Les données peuvent ne pas être significatives du fait de l'organisation de certains distributeurs avec des entrepôts régionaux.

La performance (1)
de votre collectivité :
16,3 kg/hab/an

Votre collectivité
fait partie du milieu :
Rural

(1) Tonnage de l'année
2018/population
contractuelle OCAD3E.
Tient compte des
éventuels changements
de populations et prorata
temporis.

+ Performances nationales des collectivités territoriales desservies par Eco-systèmes

Milieu	Performance 2017	Performance 2018
Rural (< 700 hab/km²)	9,9 kg/ha/an	9,9 kg/ha/an
Semi-urbain (entre 70 et 700 hab/km²)	7,4 kg/ha/an	7,0 kg/ha/an
Urbain (> 700 hab/km²)	3,2 kg/ha/an	2,9 kg/ha/an

➤ VOTRE BILAN 2018

+ Tableau récapitulatif des soutiens versés à votre collectivité

Les différents barèmes de soutiens financiers dédiés aux collectivités territoriales sont définis dans le cadre de l'OCAD3E. En 2018, les soutiens versés par Eco-systèmes aux collectivités territoriales représentent **24 millions d'euros** (soutiens fixes, variables, sûreté du gisement et communication). Ces soutiens ne comprennent pas la prise en charge des coûts opérationnels.

	Soutiens partie fixe	Soutiens partie variable	Soutiens sûreté du gisement	Sous-total soutiens financiers	Soutiens communication
2017	3 680 €	4 777 €	- €	8 457 €	- €
2018	3 680 €	5 253 €	- €	8 933 €	400 €
évolution 2017/2018	0%	+10%	0%	+6%	-

+ Coûts opérationnels pris en charge par Eco-systèmes

Coûts équivalents non supportés par votre collectivité : 26 300 €

Eco-systèmes prend en charge les coûts logistiques et de traitement des DEEE issus de vos points de collecte. Les opérations logistiques comportent le ramassage (massifié ou non), mais aussi le regroupement et la mise à disposition de caisses palettes et de bennes. Du côté du recyclage, la dépollution et le tri des matières sont les procédés de traitement les plus importants. Toutes ces opérations gérées par Eco-systèmes représentent un coût moyen à la tonne de 220 € (source ADEME 2017), hors soutiens financiers versés aux collectivités.

+ Soutien financier au titre de la protection du gisement



Le soutien financier dédié à la protection du gisement incite à la mise en place de mesures contre les vols et pillages. Eco-systèmes vous accompagne à travers des visites en déchetteries pour former votre personnel et vous aider à réaliser le marquage du gros électroménager, indispensable pour pouvoir toucher ce soutien. Vous pourrez ainsi mettre en place des actions concrètes : adaptation des fréquences d'enlèvement, sécurisation des stocks, systèmes de surveillance, caissons maritimes...

Selon le scénario dans lequel s'inscrivent vos déchetteries, les soutiens versés au titre de la protection du gisement de DEEE peuvent varier. Pour connaître tous les critères et calculer les soutiens, rendez-vous sur : www.eco-systemes.fr/soutiens-protection

+ Soutien financier au titre de la communication



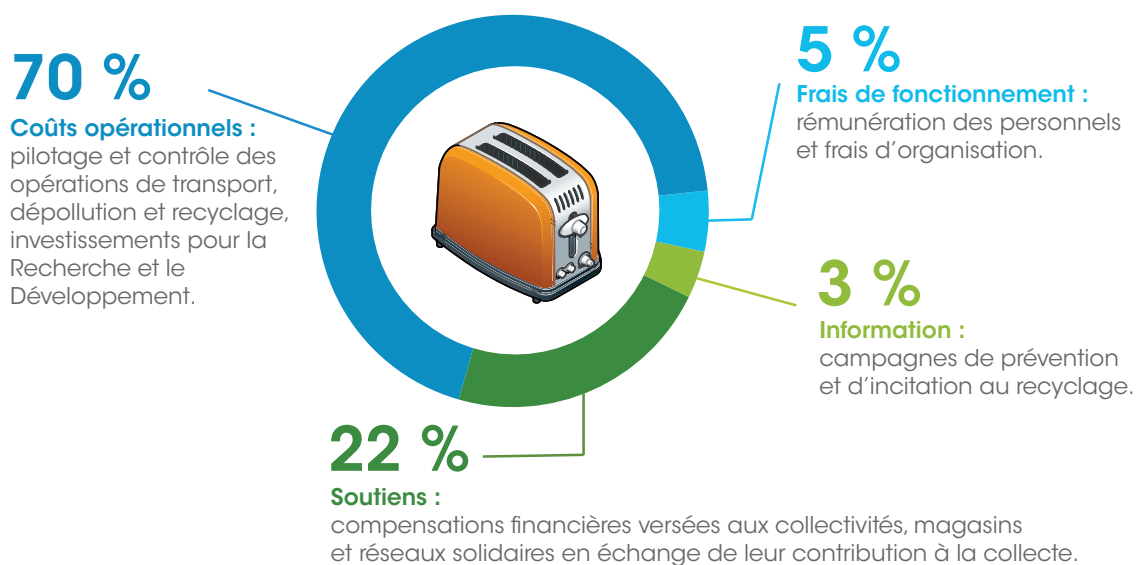
L'ensemble des collectivités partenaires d'Eco-systèmes sont éligibles aux soutiens financiers dédiés à la communication. Ils permettent de mettre en place des actions à destination de vos usagers : campagnes d'affichage, guide du tri, page d'information sur votre site internet, panneaux signalétiques pour vos points de collecte, organisation de collectes hors déchetteries ou animations de sensibilisation dans les écoles en lien avec le Réseau École et Nature. Pour télécharger l'ensemble de nos outils, rendez-vous sur : www.eco-systemes.fr/soutiens-communication

Pour connaître le montant de vos soutiens à la communication et pour toutes questions : communication@es-r.fr

➤ LES DEEE DE VOS HABITANTS-CITOYENS-CONSOmmATEURS

+ Comment est redistribuée l'éco-participation ?

L'éco-participation est payée par le consommateur au moment de l'achat d'un appareil neuf. Elle permet de financer la filière de collecte, de dépollution et de recyclage des DEEE. Le barème des éco-participations s'adapte régulièrement pour tenir compte de l'augmentation des tonnages à traiter, de l'évolution des coûts logistiques et de traitement, ainsi que de l'évolution du cours des matières. Cela permet de garantir un financement équilibré de la filière et de maintenir la qualité du recyclage. Toutes les activités d'Eco-systèmes sont réalisées selon les principes de non-lucrativité et d'intérêt général.

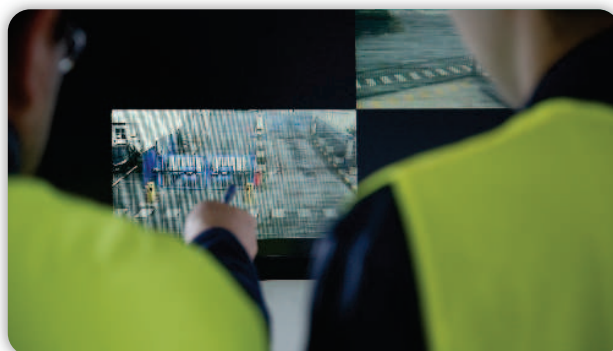


+ Les bonnes pratiques à l'honneur en France et en Europe

Pour l'année 2018, l'OCAD3E – en co-pilotage avec l'Association des Maires de France, AMORCE et le Cercle national du Recyclage – a lancé un programme national destiné à promouvoir les bonnes pratiques en matière de lutte contre le vol et le pillage des DEEE en déchetteries.

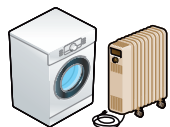
Parmi les 206 déchetteries présélectionnées pour leurs bonnes pratiques, 17 d'entre elles ont été primées par l'OCAD3E pour leur exemplarité, dont 13 déchetteries partenaires d'Eco-systèmes. Pour promouvoir les bonnes pratiques, des rencontres avec les élus et les techniciens sont organisées directement sur ces sites. Enfin, un recueil de ces bonnes pratiques restituant les expériences des collectivités et de leurs sites lauréats sera également édité.

Au niveau européen, le projet « Collectors » initié par le WEEE Forum en 2018 étudie lui aussi les meilleures pratiques des déchetteries de l'Union Européenne. Ce projet en cours où Eco-systèmes s'implique fortement vise à faire remonter les bonnes pratiques européennes de gestion des DEEE pour inspirer des évolutions de la réglementation ou de la Directive DEEE.



➤ VOTRE PARTENARIAT AVEC ECO-SYSTÈMES

⊕ Les DEEE que vous confiez à Eco-systèmes sont acheminés vers :



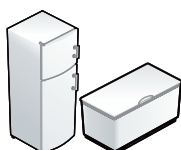
Gros électroménager hors froid chez :

PRAXY EPUR MEDITERRANEE - GIGNAC
LA NERTHE (13)



Écrans chez :

SIBUET ENVIRONNEMENT -
CHAMOIX SUR GELON (73)



Gros électroménager froid chez :

PURFER FRICOM - MARIGNANE (13)



Écrans plats chez :

GALLOO - VERNUILLET (28)



Petits appareils en mélange chez :

VEOLIA TRIADE - ROUSSET (13)

⊕ Expérimentation : le ramassage du GEM en déchetteries le samedi



Afin de lutter contre les vols et pillages mais aussi contre l'encombrement des sites, Eco-systèmes a expérimenté le ramassage du GEM le samedi dans 376 déchetteries en 2018. En moyenne, 20% des apports de DEEE sont réalisés le week-end : un tel dispositif permet donc de fluidifier les ramassages mais aussi de garder les appareils dans la filière agréée.

En moyenne, c'est désormais 15% du GEM qui est enlevé sur les sites pilotes le samedi, avec une forte baisse des vols et une augmentation du tonnage allant jusqu'à 34%. Cette première expérimentation est un succès. Au programme de 2019 : l'ajustement des créneaux horaires des ramassages du samedi et la collecte du PAM et des écrans dans certaines déchetteries pillées.

⊕ Résultats de l'enquête de satisfaction 2018

L'an dernier, Eco-systèmes a sollicité ses collectivités partenaires pour connaître leur degré de satisfaction et améliorer ses services. Globalement, la qualité de service d'Eco-systèmes est appréciée à 91%, l'accompagnement des partenaires à 97%. Les prestations d'enlèvement atteignent 85% et les réponses aux dysfonctionnements 82% de satisfaction. La réactivité, la fréquence et la pertinence des échanges avec les équipes opérationnelles sont les points forts les plus appréciés. La communication et l'information des partenaires sont quant à elles à améliorer.

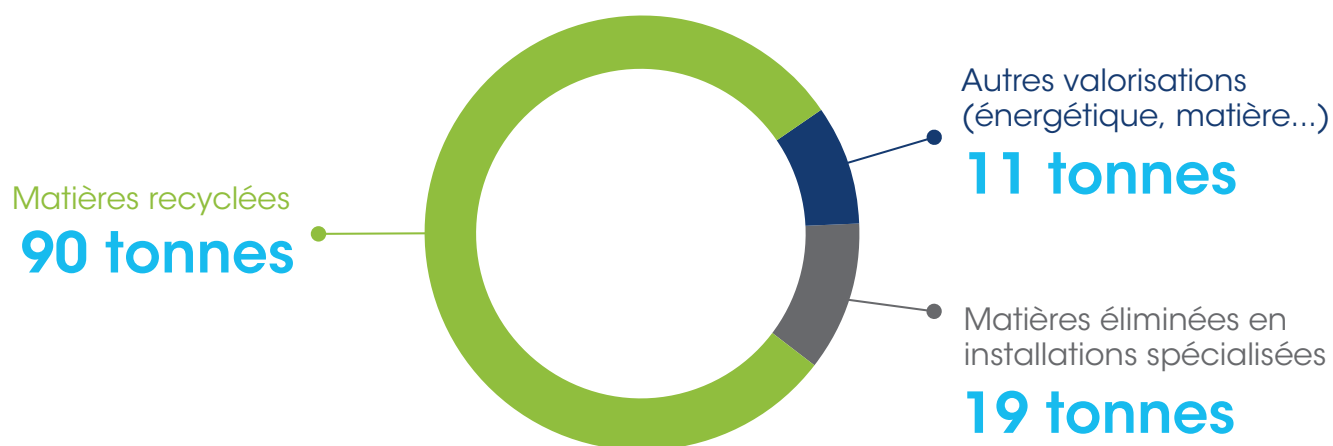
Pour améliorer sa qualité de service, Eco-systèmes a mis en place un plan d'action mettant à l'honneur la formation des agents de déchetteries, du personnel d'encadrement et des élus. Des visites de sites de regroupement ou de traitement ainsi que des rencontres avec les prestataires de collectes sont également envisagées. Enfin, l'information sur la sécurité des déchetteries sera adressée grâce à des supports d'information et des réunions spécifiques. Les diverses actions du plan seront déclinées et mises en œuvre par les responsables régionaux de collecte en fonction des spécificités et demandes de chaque territoire.



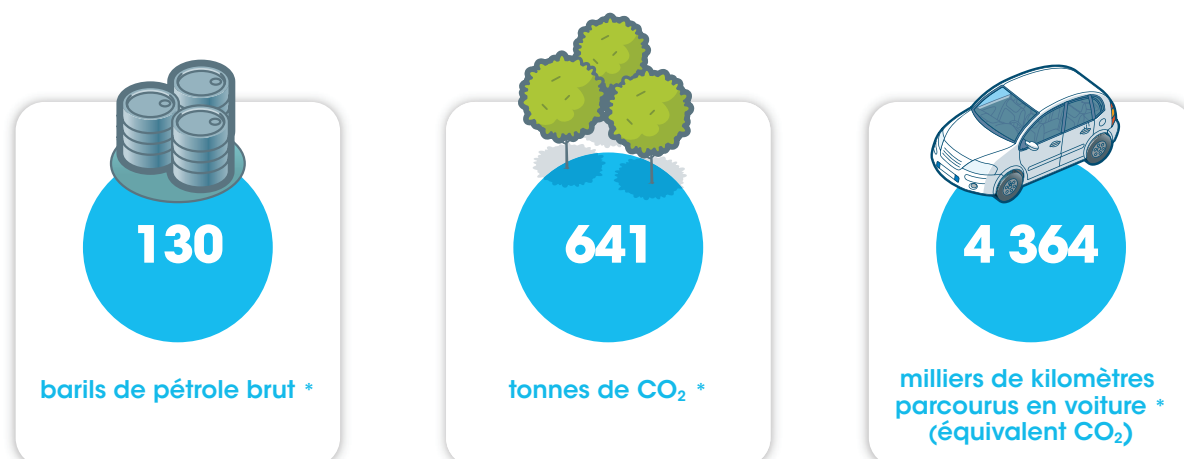
➤ ÉCONOMISER NOS RESSOURCES NATURELLES

Les DEEE que vous avez collectés sont acheminés vers des sites de traitement pour y être valorisés. Voici les résultats de leur valorisation ainsi qu'un tableau de correspondance en termes de matières obtenues.

+ Le bilan matières des DEEE collectés



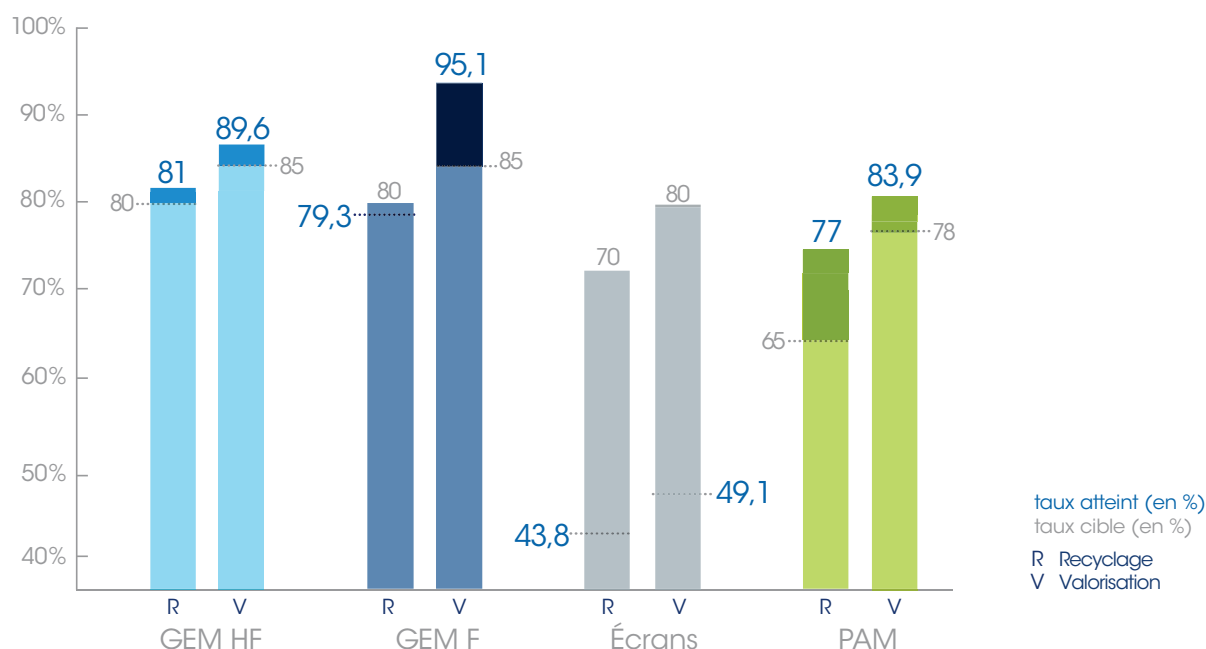
vous permettez ainsi l'économie de :



* Voir sources page 12

➤ ÉCONOMISER NOS RESSOURCES NATURELLES

+ Taux nationaux de recyclage et de valorisation (2018)



La collecte des appareils usagés est un véritable gisement de matières premières. Sur les 570 107 tonnes de DEEE collectées au niveau national par Eco-systèmes en 2018, 76,6% ont été valorisées sous forme de nouvelles matières premières, et 9% ont été valorisées sous d'autres formes (énergie, remblais...). Sur la part restante, non valorisable, les substances polluantes ont été isolées et traitées en installations spécialisées.

En complément, Eco-systèmes a pris en charge près de 32 000 tonnes de verre d'écrans cathodiques issus de l'écoulement d'un stock. La réglementation n'autorise pas le traitement de ce verre et l'Europe ne dispose plus de filière de valorisation. Dans ce contexte, la quasi-totalité des verres de tubes cathodiques a été enfouie en Installation de Stockage de Déchets Dangereux en France. En prenant en compte ce verre dans les tonnages 2018 du flux écran, leur taux de recyclage chute à 25,7%, et leur taux de valorisation à 28,8%.

+ Que devient un lave-linge recyclé par Eco-systèmes ?

Métaux non ferreux



Ils sont recyclés à 100%. L'aluminium est utilisé dans la fabrication de pièces automobiles. Le cuivre sert à la fabrication de nouveaux câbles.

Métaux ferreux



Ils sont recyclés à 100% et sont principalement utilisés dans la construction pour faire des armatures métalliques de renforcement du béton.

Substances réglementées



Les condensateurs sont traités dans des incinérateurs spécifiques à haute température.

Plastiques



Ils sont recyclés, notamment en pièces cachées pour l'automobile. Les plastiques contenant des retardateurs de flammes bromés sont traités en installations spécialisées.

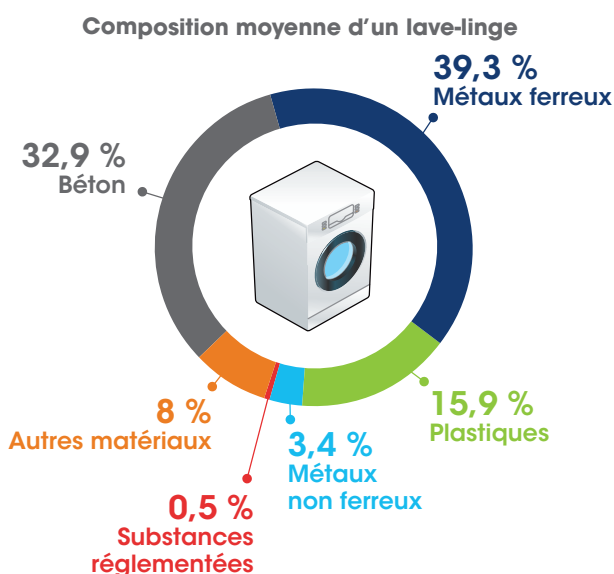
Béton



Il est concassé et recyclé dans la construction de routes ou dans le bâtiment.

Autres matériaux

Le verre est recyclé en majorité, notamment dans la construction. Le reste est soit valorisé énergétiquement, soit stocké dans des centres spécialisés conformes à la réglementation.



➤ OBJECTIF : NE PAS POLLUER

C'est l'une des raisons d'être de cette filière : extraire puis neutraliser les substances potentiellement dangereuses présentes dans les DEEE. Une nouvelle activité qui a favorisé la création et le développement de sites de traitement spécialisés en France.

8,0 tonnes de substances dangereuses ou réglementées ont été extraites des DEEE que vous avez collectés.

+ Substances réglementées : mieux les connaître



Gaz CFC

Ils étaient contenus dans l'isolation et dans le circuit réfrigérant des réfrigérateurs et congélateurs jusqu'en 1994. Les CFC détruisent la couche d'ozone et possèdent un pouvoir de réchauffement climatique très important (jusqu'à 10 000 fois plus important que le CO₂ pour certains gaz).



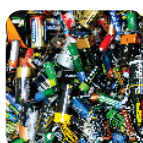
Mercure

Il sert d'interrupteur liquide dans quelques appareils (du type congélateurs coffres, ordinateurs portables). Le mercure fait partie des métaux lourds qui entraînent des effets importants sur le système nerveux, les reins. Il perturbe également la reproduction et le développement.



Condensateurs

Ils peuvent contenir des PCB (Polychlorobiphényles) qui sont des polluants organiques persistants très peu biodégradables dans l'environnement. Ils s'accumulent dans les organismes tout au long de la chaîne alimentaire, entraînant des perturbations de la reproduction et des systèmes immunitaires.



Piles et batteries

Elles contiennent des métaux lourds qui ont des effets sur les êtres vivants s'ils sont répandus dans l'eau ou la nature. Une fois extraites des appareils, les piles et batteries sont transmises aux éco-organismes Srelec et Corepile qui se chargent de leur traitement.



Verres au plomb ou au baryum

Ils composent les tubes cathodiques des téléviseurs. Le baryum est un métal dont les composés peuvent provoquer des effets sur les systèmes cardio-vasculaire et nerveux. Le plomb est un métal lourd qui s'accumule dans les organismes et provoque des effets néfastes sur la reproduction et le développement des êtres vivants.



Les cartouches de toner

Elles contiennent des pigments dont l'inhalation peut irriter les voies respiratoires. Les dangers des toners de couleur sont peu documentés. Les cartouches sont récupérées et nettoyées ou éliminées par des entreprises spécialisées.

+ Des ateliers de sensibilisations au recyclage des DEEE pour animer la semaine du Développement Durable



Depuis 2009, Eco-systèmes et le Réseau Ecole et Nature proposent aux collectivités des activités permettant de sensibiliser petits et grands aux enjeux du recyclage des DEEE : L'Atelier des branchés. De la prévention à l'éco-conception en passant par le recyclage, tous les enjeux et toutes les solutions sont expliqués de façon ludique.

Le dispositif, sous forme de mallette, comprend des jeux et des ressources pédagogiques. Adapté à tous publics, l'atelier des branchés est particulièrement prisé par les enseignants et leurs élèves.

A l'occasion de la semaine du Développement Durable (du 30 mai au 5 juin 2019), et toute l'année, n'hésitez pas à faire appel au Réseau Ecole et Nature pour organiser des animations personnalisées, ou pour acquérir l'Atelier des branchés afin de mettre directement en place un programme de sensibilisation.

Vous pouvez financer intégralement les animations ou l'acquisition de l'atelier grâce au soutien à la communication Eco-systèmes.

Plus d'informations :

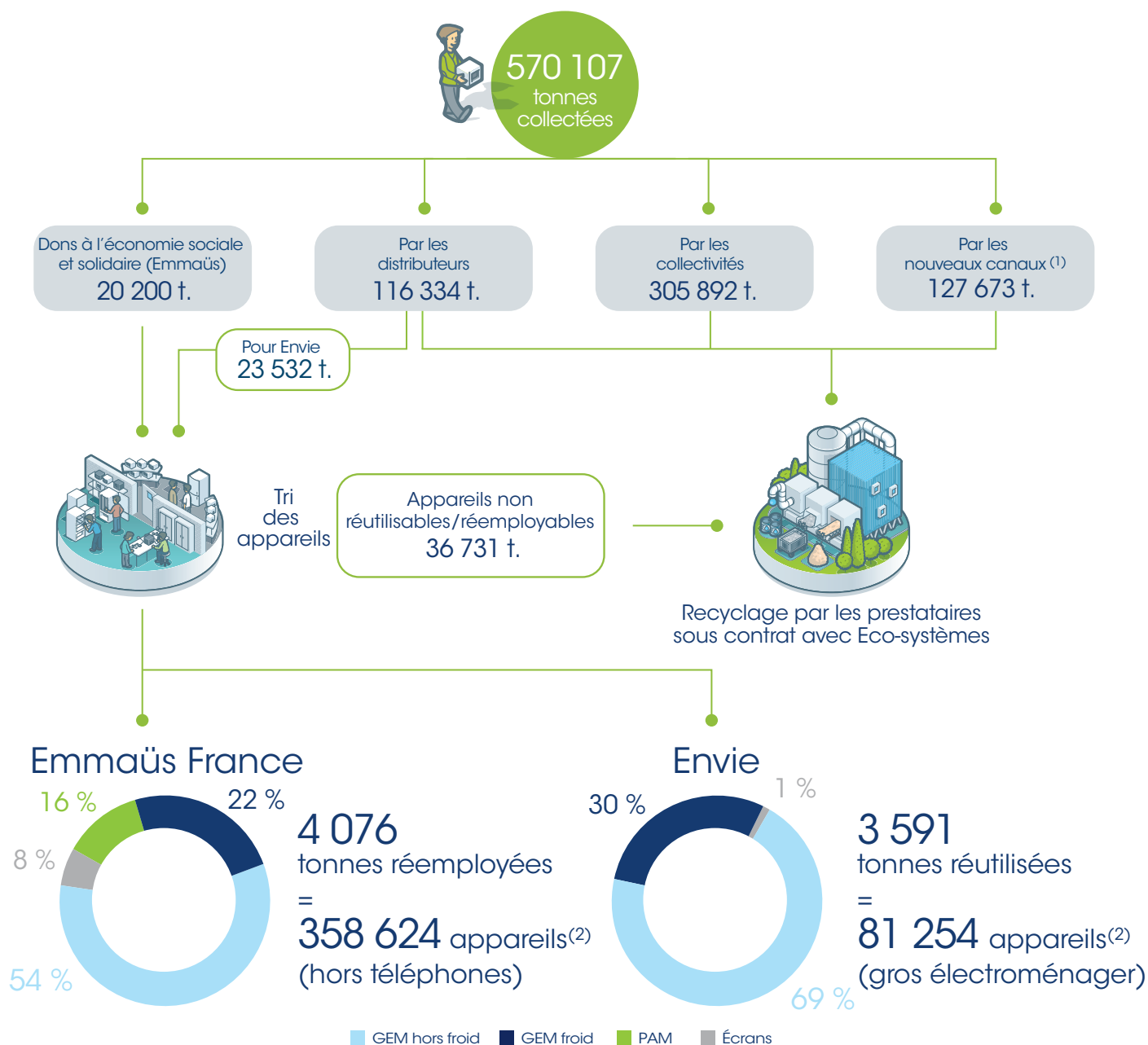
<http://reseauecoleetnature.org/latelier-des-branches-deee.html>

Contact : coordo-deee@ecole-et-nature.org

➤ S'ENGAGER EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)

Le réseau Emmaüs France réemploie des équipements électriques et électroniques issus des dons des habitants. Le réseau Envie réutilise quant à lui le gros électroménager collecté par la distribution. En 2018, près de 440 000 appareils ont ainsi pu être réemployés ou réutilisés après réparation.

⊕ Les chiffres 2018 du réemploi et de la réutilisation



La filière DEEE emploie 7 000 personnes, dont 2 700 dans le secteur du réemploi et de la réutilisation.



(1) Récupérateurs et opérateurs de broyage, partenaires L.T.E. (Loi relative à la Transition Énergétique) et collectes solidaires de quartier.
 (2) Transformation en nombre d'appareils d'après l'échantillonnage 2017 (poids moyens par types d'appareils).

CONTACT

Développement opérationnel
de la collecte



Sébastien Partida
Responsable National du
Réseau de Collecte



Camille Christophe
Chargée de mission : Cécile Taillandier
Centre-Val-de-Loire : 28
Hauts-de-France : 60
Île-de-France : 75-77-78-91-92-93-94-95



Guillaume Bluzat
Chargé de mission : Jean-François Célestini
Auvergne-Rhône-Alpes : 03
Bourgogne-Franche-Comté : 21-58-71-89
Centre-Val-de-Loire : 18-45
Grand-Est : 08-10-51-52
Hauts-de-France : 02



Christophe Domin
Chargé de mission : Benjamin Olszewski
Hauts-de-France : 59-62-80
Normandie : 14-27-50-61-76
Outre-mer : 971-972-973-974-976



Laetitia Warzee
Chargée de mission : Tom Machuelle
Bourgogne-Franche-Comté : 25-39-70-90
Grand-Est : 54-55-57-67-68-88



Vivien Bahuaud
Chargé de mission : Alexis Ramaré
Bretagne : 22-29-35-56
Pays-de-la-Loire : 44-53



Olivier Mallet
Chargée de mission : Nadège Achard
Auvergne-Rhône-Alpes :
01-15-38-42-43-63-69-73-74



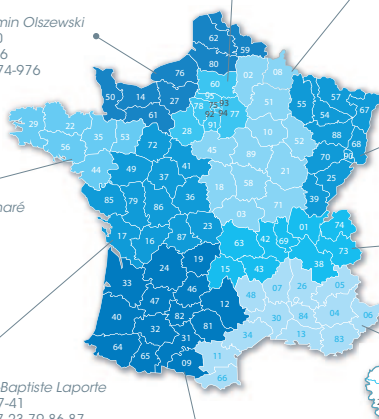
Claire Métails
Chargé de mission : Pierre-Baptiste Laporte
Centre-Val-de-Loire : 36-37-41
Nouvelle-Aquitaine : 16-17-23-79-86-87
Pays-de-la-Loire : 49-72-85



Stéphane Aubry
Chargée de mission : Lucie Geyer
Auvergne-Rhône-Alpes : 07-26
Occitanie : 11-30-34-48-66
PACA : 04-05-06-13-83-84



Coralie Cousi
Chargé de mission : Samy Chabot
Nouvelle-Aquitaine : 19-24-33-40-47-64
Occitanie : 09-12-31-32-46-65-81-82



+ Votre contact Eco-systèmes



Stéphane AUBRY
Responsable Régional de Collecte Sud-Est

E-mail : saubry@es-r.fr
Téléphone portable : 06 79 28 69 19



Pour plus d'informations :

0 825 88 68 79 Service 0,15 € / min
+ prix appel

+ Glossaire

Collecte : 1^{ère} étape du processus de prise en charge des DEEE. La collecte consiste à récupérer les DEEE auprès des habitants-consommateurs, à les trier en 4 flux et à les mettre à disposition d'Eco-systèmes et ses prestataires sur les points de collecte (magasins, déchèteries, centres Emmaüs...). Ce travail est effectué par les partenaires de la collecte (distributeurs, collectivités, économie sociale).

Dépollution : Opération visant à retirer ou isoler des composants, substances, agents pouvant présenter (ou dont des constituants présentent) des risques, nuisances immédiats ou différés pour l'environnement.

Flux : Désigne l'une des 4 catégories constituant les DEEE ménagers :

GEM F : gros électroménager du secteur froid (réfrigérateur, congélateur, climatiseur ...)

GEM HF : gros électroménager hors secteur froid (lave-vaisselle, lave-linge, cuisinière...)

Écrans : téléviseurs ou moniteurs

PAM : petits appareils en mélange (tout autre article que les 3 précédents).

Gisement : Quantité de déchets produits sur une période donnée à l'échelle d'un territoire et regroupés en un même lieu en vue de leur collecte et traitement ultérieur.

Logistique : Ensemble des opérations de ramassage, de regroupement et de transport.

Matière première secondaire : Matériau issu du recyclage de déchets et pouvant être utilisé en substitution totale ou partielle de matière première vierge.

OCAD3E : Organisme Coordonnateur Agréé D3E. Société commune aux 4 éco-organismes D3E, chargée des conventions avec les collectivités locales, du versement des soutiens financiers et de la cohérence de la filière.

Recyclage : Consiste à traiter les déchets afin de les réutiliser pour la production de nouveaux produits ou des matériaux, qui permet de réintroduire, dans le cycle de production d'un produit, des matériaux qui le composent.

Substances réglementées : Correspondent aux substances qui sont listées dans l'Arrêté du 23 novembre 2005 relatif aux modalités de traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques. Sont considérés comme dangereux les déchets qui possèdent une ou plusieurs des propriétés suivantes : explosif, comburant, facilement inflammable, irritant, nocif, toxique, cancérigène, corrosif, infectieux, toxique pour la reproduction, mutagène, écotoxique.

Traitement : Ensemble des étapes nécessaires au recyclage et à la dépollution (démantèlement, retrait des composants dangereux, broyage, séparation des matières, aspiration des CFC, ...).

+ Sources

Métaux : 2008 Bureau of International Recycling, Report on the Environmental Benefits of Recycling, goo.gl/LBc98t.

Pétrole : ADEME, Charte de l'éco-cycliste, goo.gl/xw2mZZ.

CO₂ : CITEPA, INSEE et ADEME, goo.gl/O2cPV9.